BALO

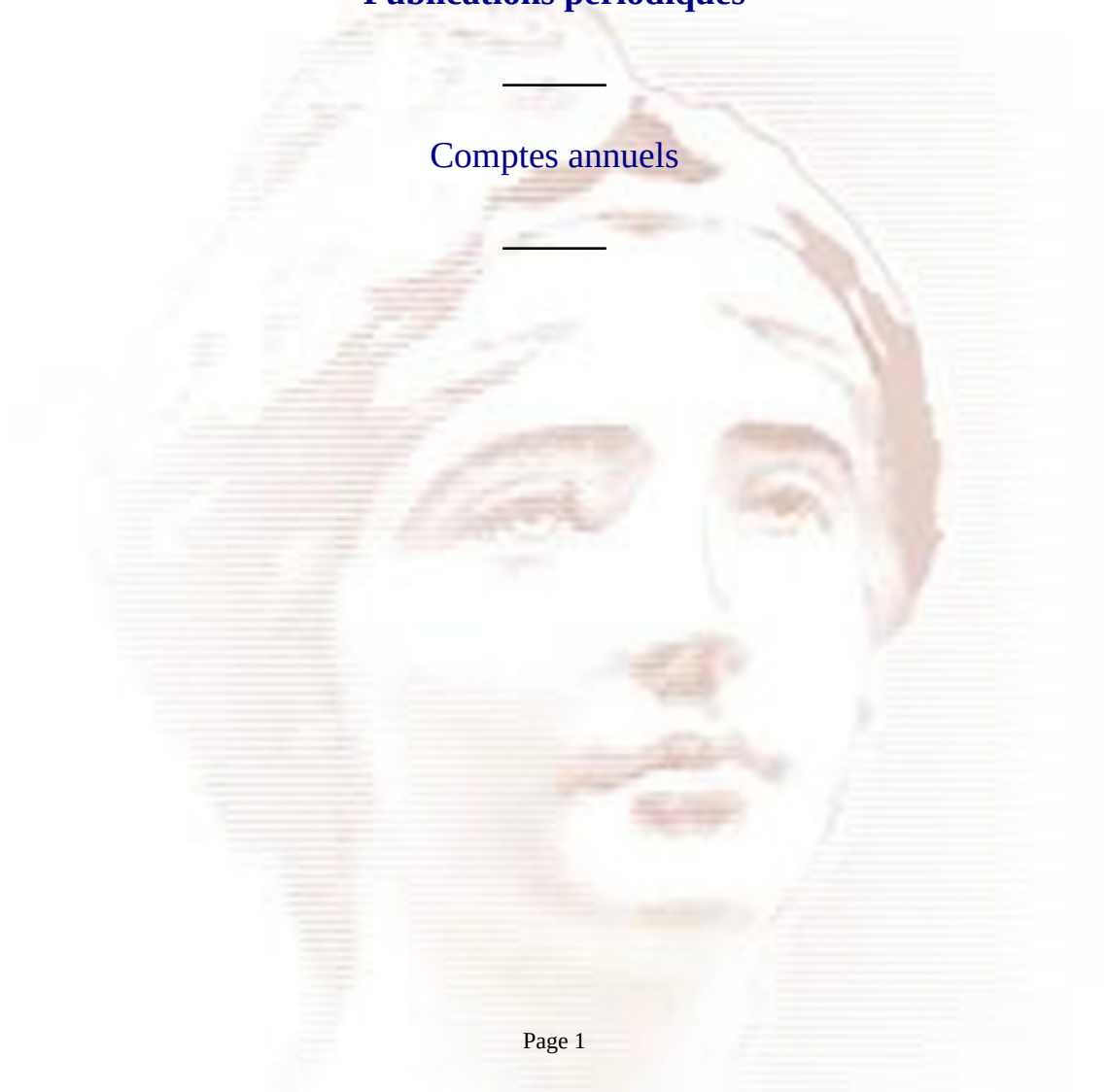
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



Oddo BHF SCA

Société en commandite par actions
au capital de 72.572.400 euros
12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris
652 027 384 RCS Paris
(la « **Société** »)

Comptes annuels au 31 décembre 2023 approuvés par l'assemblée générale mixte des associés commanditaires du 28 mars 2024

Partie A. — Etats financiers au 31 décembre 2023

I. — Bilan
(en milliers d'euros)

Actif	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Caisse, banques centrales, ccp		20 284	23 168
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	34 500	19 111
Créances sur les établissements de crédit	3.1	1 003 319	1 141 723
Opérations avec la clientèle	3.2	505 844	674 892
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3	367 602	455 800
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	120 422	106 191
Participations et autres titres détenus à long terme	3.4	1 720	1 538
Parts dans les entreprises liées	3.5	934 868	927 040
Immobilisations incorporelles	3.6	53 725	55 491
Immobilisations corporelles	3.6	29 205	30 597
Actions propres	3.7	9 443	9 676
Comptes de négociation et de règlement	3.8	165 478	198 201
Autres actifs	3.9	600 735	744 498
Comptes de régularisation	3.10	123 078	95 001
Total actif		**3 970 223**	**4 482 927**

Passif	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Banques centrales, ccp		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.11	502 101	651 169
Opérations avec la clientèle	3.12	1 568 493	2 152 517
Dettes représentées par un titre	3.13	178 254	219 671
Autres passifs	3.9	63 255	76 547
Comptes de régularisation	3.10	255 304	187 762
Comptes de négociation et de règlement	3.8	208 050	202 139
Dettes subordonnées	3.14	154 842	-
Provisions pour risques et charges	3.15	25 020	24 645
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		-	-
Capitaux propres	**3.16**	**1 014 904**	**968 477**
Capital souscrit		72 572	72 572
Prime d'émission		193 752	193 752
Réserves		646 312	627 033
Ecarts de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		7	2
Report à nouveau (+/-)		-	215
Acompte sur dividendes		-	-
Résultat de l'exercice		102 261	74 903
Total passif		**3 970 223**	**4 482 927**

II. — Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Intérêts et produits assimilés	4.1	61 827	18 409
Intérêts et charges assimilées	4.2	-72 291	-26 184
Revenus des titres à revenu variable	4.3	98 572	76 612
Commissions (produits)	4.4	189 681	177 320
Commissions (charges)	4.4	-44 235	-37 883
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4,5	44 712	62 356
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	4,6	11 782	-18 185
Autres produits d'exploitation bancaire	4.7	1 590 478	1 927 499
Autres charges d'exploitation bancaire	4.8	-1 492 303	-1 865 425
Produit net bancaire		**388 223**	**314 519**
Charges générales d'exploitation	4.9	-277 747	-252 059

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations		-8 042	-6 274
Résultat brut d'exploitation		**102 434**	**56 186**
Coût du risque	4.10	262	446
Résultat d'exploitation		**102 696**	**56 632**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		16	9 575
Résultat courant avant impôt		**102 712**	**66 207**
Résultat exceptionnel	4,11	-	-
Impôt sur les bénéfices	4.12	-446	8 698
Dotation/reprise des fonds pour risques bancaires généraux		-	-
Dotation/reprise amortissements dérogatoires		-5	-2
Résultat net		**102 261**	**74 903**
Résultat par action (en euros)		48,19	35,30

III. — Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements donnés	**5.1**	**271 777**	**311 783**
Engagements de financement		39 043	44 358
Engagements de garantie		19 159	17 084
Engagements sur titres		15 953	21 682
Autres engagements		197 622	228 659
Engagements reçus	**5.2**	**952 243**	**987 700**
Engagements de financement		164 786	52 972
Engagements de garantie		776 467	921 670
Engagements sur titres		10 990	13 058

IV. — Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, après avoir constaté que les comptes de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un bénéfice de 102.259.555,98 euros,

décide d'affecter le résultat de l'exercice, conformément à l'article 26.2 des statuts de la Société, comme suit :

- Un montant de dividende de 42.079.400 euros viendra en prélèvement du bénéfice de l'exercice ;
- Le dividende unitaire au profit des associés commanditaires est de 20 euros par action ;
- Le solde du bénéfice de l'exercice, après affectation conformément à l'article 26.2 des statuts de la Société relatif aux dividendes des commandités et des commanditaires, soit 49.954.191,40 euros, sera affecté au poste « réserve ordinaire ».

Exercice	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
2022	23 euros par action	100%
2021	30 euros par action	100 %
2020	9 euros par action	100%

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise.

V. — Annexe aux Etats Financiers

Faits marquants de l'exercice

- Réduction de capital ODDO BHF Belgium :
Par décision de l'AGE du 19/10/2023, le capital social de la société ODDO BHF Belgium a été réduit de 549 125K€, pour être ramené à 144 053K€. Cette réduction de capital a été rémunérée par le transfert à ODDO BHF SCA des parts OBSE détenues par ODDO BHF Belgium pour un montant de 549 125K€, et par une distribution de dividendes de 6 809K€.
A l'actif de ODDO BHF SCA, les titres ODDO BHF Belgium ont été réduits de 542 316K€, pour atteindre 182 411K€ et les titres ODDO BHF SE sont de 653 265K€.

Note 1 – Présentation des comptes

La présentation des états financiers de la société ODDO BHF est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 Novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros.

Note 2 – Principes et méthodes comptables

• Méthodes comptables

Aucune évolution de la réglementation comptable, susceptible d'induire un changement de méthode dans nos comptes, n'est inter venue en 2023.

• Evaluation des créances et dettes en euros

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances présentant un risque de non recouvrement total ou partiel ou ayant un caractère contentieux font individuellement l'objet de provision pour dépréciation constituée par dotation au compte de résultat. Ces provisions sont inscrites en minoration de l'actif.

Par ailleurs les risques financiers, hors créances contentieuses, font l'objet de dotations aux provisions pour risques et charges.

• Evaluation des créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises sont évaluées au cours du fixing à la date de clôture de l'exercice. Les plus-values et les moins-values réalisées ou latentes sont enregistrées au compte de résultat.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit prescrit de constituer en valeur actualisée les provisions couvrant les pertes attendues sur les encours douteux et douteux compromis.

• Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :
• valeurs mobilières à revenu fixe ou à revenu variable,
• bons du Trésor,
• autres titres de créances négociables,
• instruments du marché interbancaire.
Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, répartis entre les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales.

• Opérations de transaction sur titres

Les titres de transaction, acquis en vue d'une cession à court terme sont comptabilisés au bilan en opérations de transaction sur titres. Ils sont évalués à la valeur du marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé en date de clôture dans le résultat de l'exercice.

• Titres empruntés et titres prêtés

Les titres reçus ou donnés en pension livrée sont enregistrés à l'actif ou au passif selon la catégorie de la contrepartie.

Les titres prêtés sont maintenus dans leur portefeuille d'origine à l'actif et inscrits dans un sous-compte "titres prêtés" pour leur valeur comptable.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la catégorie des "titres de transaction". Une dette représentative des titres empruntés est corrélativement inscrite au passif dans la rubrique "dettes représentées par un titre".

Les garanties reçues ou versées en espèces sur les prêts et emprunts de titres sont inscrites en autres actifs et en autres passifs.

Les produits et charges correspondants sont intégrés au compte de résultat prorata temporis.

Les titres prêtés ou donnés en pension sont maintenus dans le portefeuille et sont évalués lors de chaque arrêté selon les règles applicables à la catégorie à laquelle ils se rapportent.

• Titres de placement

Les titres de placement, titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, sont enregistrés au bilan à leur prix d'achat hors coupon couru.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Les plus- values latentes ne sont pas comptabilisées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.
Les revenus du portefeuille sont enregistrés nets des crédits d'impôt et avoirs fiscaux.
Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées dans la rubrique "Gains/Pertes sur opérations de placement et assimilés". Toutefois, en cas de risque de crédit avéré sur titres à revenu fixe, il est constitué une provision pour créances douteuses portée au compte de résultat au poste "Coût du risque".

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si notamment :
• une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
• ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

• Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Société a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autres qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement incluent également les titres de placement que la Société a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres, sauf en cas de risque de crédit avéré.

• Titres de participations et de filiales

Sont considérés comme titres de participations et filiales les titres de société dont une fraction notable du capital est détenue de façon durable.

Ils sont comptabilisés à leur valeur d'apport ou à leur valeur d'acquisition.

S'agissant de titres non cotés, ils sont évalués à leur valeur d'usage par référence notamment à la valeur d'actif net et à la rentabilité des sociétés concernées.
Les moins-values latentes issues de ces estimations sont provisionnées, les plus-values latentes n'étant pas comptabilisées. Les résultats de cession de titres de participations et de filiales sont classés dans les produits et charges exceptionnels.
Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- Effets publics et valeurs assimilées,
- Obligations et autres titres à revenu fixe,
- Actions et autres titres à revenus variable,
- Participations et autres titres détenus à long terme,
- Parts dans les entreprises liées.

- Comptes de négociation et de règlement

Les comptes enregistrent, au coût de négociation, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte de tiers dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées à l'exception des négociations sur le marché français stipulées à règlement différé (SRD) qui sont enregistrées en fin de mois.

- Activité de trading de métaux non ferreux

Les achats et les ventes de métaux non ferreux (aluminium, cuivre, étain, zinc) sont comptabilisés au fur et à mesure des livraisons de l'exercice dans les postes « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ». Ces opérations font systématiquement l'objet d'une couverture constituée d'achats ou de ventes à terme de métaux non ferreux sur le marché du London Metal Exchange (LME).

Ces opérations sont principalement libellées en dollar US. Pour toute opération traitée dans une autre devise que l'euro, ODDO BHF SCA couvre sa position en procédant à une opération de change à terme.

En fin d'exercice, les positions prises sur le London Metal Exchange (LME) et les opérations de change en cours sont réévaluées en prix de marché au cours du dernier jour ouvré et les profits ou pertes latentes éventuels sont enregistrés en comptabilité.

S'agissant des stocks de métaux, ces derniers sont enregistrés à leur coût historique au fur et à mesure de leur acquisition. La gestion de leurs entrées et sorties suit la règle du "premier entré, premier sorti" (PEPS). Ils figurent à l'actif du bilan au sein du poste "Autres comptes de régularisation, actifs divers".

A la clôture de l'exercice, les stocks sont ensuite réévalués au prix de marché et les gains ou pertes latentes éventuels sont enregistrés au compte de résultat.

- Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition, hors TVA déductible.

L'application du CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation, et l'évaluation des actifs est, compte tenu de la nature de nos immobilisations et de leur gestion en interne, sans incidence sur leurs valeurs brutes amorties.

Les amortissements sur les immobilisations sont calculés, sur la valeur d'utilité des biens, selon le mode linéaire ou dégressif sur la durée de vie estimée des biens.

Les durées usuellement retenues sont :

• Logiciels	**3/7 ans**
• Matériel informatique et de bureautique	1/5 ans
• Mobilier	5/10 ans
• Travaux immobiliers et agencements	3/10 ans
• Matériel et Outillage	3/10 ans

Les valeurs incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'apport ou à leur valeur d'acquisition. Elles ne sont pas amorties, mais peuvent éventuellement faire l'objet de dépréciation.

- Résultat et instruments financiers à terme pour compte propre

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de la Commission Bancaire et les avis du Conseil National de la Comptabilité. Ces principes, conformément au CRC 04 - 18, reposent essentiellement sur la comptabilisation à la juste valeur des instruments financiers dérivés, en fonction de la nature des opérations effectuées, de leur qualification et du type de marché sur lequel ils sont traités.

Les opérations traitées au sein de la société correspondent à des opérations de trading.

Les opérations sur instruments financiers à terme sont comptabilisées, à la date de leur conclusion, sur des comptes d'engagements hors bilan pour la valeur nominale des contrats négociés. Les différences de cours qui se produisent quotidiennement dans les opérations sur instruments financiers à terme, sont directement comptabilisées au compte de résultat.

Les opérations sur options sont également enregistrées, dès leur conclusion, sur les comptes d'engagements hors bilan correspondants, pour la valeur nominale de l'actif sous-jacent auquel les options sont référencées. Les contrats d'options sont comptabilisés à l'actif ou au passif pour la valeur des primes achetées ou vendues, et les différences consécutives aux variations journalières par rapport au cours du marché sont comptabilisées au compte de résultat.
Les garanties déposées auprès des marchés organisés sont comptabilisées à l'actif, dans le poste "AUTRES ACTIFS".

Les opérations de couverture sont valorisées au prix du marché avec correction symétrique de la valeur des instruments couverts.

- Provisions

Les provisions sont comptabilisées selon les dispositions du CRC n° 2000-06 Comité de la Règlementation Comptable relatif aux passifs. Les provisions pour risques et charges correspondent notamment à l'évaluation des risques identifiés au titre des litiges en cours.

• Engagements hors bilan

Les engagements reçus ou donnés en faveur de tiers ainsi que ceux liés aux positions des comptes propres sont inscrits en hors bilan.

• Charges et produits de l'exercice

Les charges et les produits de l'exercice sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

• Engagements de retraite

La convention collective nationale des activités de marchés financiers prévoit des engagements au titre des indemnités de fin de carrière. Ces indemnités sont évaluées sur la base des droits acquis à la clôture de l'exercice et en fonction des probabilités relatives à la mortalité et la rotation du personnel.
L'estimation de ces engagements de fin de carrière est comptabilisée sous forme de provision, conformément à la méthode préférentielle recommandée par le CNC n°03-01.
La recommandation de l'ANC n°2013-02 en matière d'évaluation des engagements de retraite n'indique pas comment déterminer l'hypothèse de turnover.
Conformément à la réponse du CNCC (EC 2018-17), seules les démissions entrent dans le calcul du turnover.
Cette recommandation a été mise à jour en date du 5 novembre 2021, introduisant notamment un choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné, et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.
Dans le cadre de cette mise à jour de la recommandation, nous avons fait le choix de répartir de manière linéaire ces droits, non plus à compter de la date de prise de service du personnel, mais désormais, à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations

• Estimation des congés payés

Afin de se mettre en conformité avec le droit de l'Union européenne (UE), la Cour de cassation a rendu le 13 septembre 2023 plusieurs arrêts dans lesquels elle améliore les droits des salariés aux congés payés. Elle permet notamment l'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.
La Cour considère désormais que les arrêts maladie constituent des périodes de travail effectif déterminant la durée du congé au même titre que les congés maternité ou les congés payés par exemple.
Ainsi, le salarié en arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel est en droit d'acquérir des congés payés comme s'il travaillait.
De plus, la Cour se conforme aussi au droit de l'UE dans 2 autres arrêts et pose :
• qu'en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, le salarié doit continuer d'acquérir des congés pendant l'intégralité de son arrêt de travail. Le calcul des droits à congé payé ne sera donc plus limité à la première année de l'arrêt de travail ;
• que la prescription du droit à congé payé ne débute que si l'employeur a mis son salarié en mesure d'exercer ce droit.

La société a procédé à l'estimation de l'impact de cette décision sur les comptes annuels 2023. Cet impact n'étant pas significatif et le législateur s'étant engagé, par la voix de la première ministre le 30 novembre 2023, à intervenir dans le courant du premier trimestre 2024 par le biais du projet de loi d'adaptation au droit de l'UE aucune provision complémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes annuels.

• Régime fiscal

Le taux d'impôt à appliquer est celui en vigueur à la clôture de l'exercice. Les crédits d'impôts sur les revenus du portefeuille ne sont pas comptabilisés, et s'imputent sur la charge fiscale de l'exercice.

La Société est tête d'un groupe d'intégration fiscale. Le principe appliqué est le suivant : la charge d'impôt est calculée sur la base du résultat fiscal social après imputation des crédits d'impôts de l'année, des déficits ou moins-values que la société aurait pu imputer en l'absence de groupe fiscal. Les économies d'impôt liées au groupe fiscal lui appartiennent. Ces règles découlent de l'application des conventions d'intégration, selon la méthode de la seconde conception de répartition de l'impôt.

Les sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale sont désormais : ODDO BHF Asset Management, Oddo Madeleine, La Banque Privée Saint Germain et QBP Finance.

• Présentation des états financiers

Les Etats financiers sont établis à partir d'une balance arrondie au K€ le plus proche. L'écart d'arrondi dégagé est reclassé en résultat. L'affectation du résultat est calculée à partir du résultat comptable au centime près.

Note 3 – Informations sur les postes du bilan

3.1. Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2023					31/12/2022
	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Comptes et prêts	686 340	-	-	100 000	786 340	1 042 306
à vue	*686 340*	-	-	-	*686 340*	*1 002 306*
à terme	-	-	-	*100 000*	*100 000*	*40 000*
Titres reçus en pension livrée	184 632	30 047	-	-	214 679	99 052
Créances rattachées	-	2 300	-	-	2 300	365
Total brut	**870 972**	**32 347**	**-**	**100 000**	**1 003 319**	**1 141 723**
Dépréciations	-	-	-	-	-	-

Total	**870 972**	**32 347**	**-**	**100 000**	**1 003 319**	**1 141 723**

3.2. Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**					**31/12/2022**
	Jusqu'à 3 mois	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	**Total**
Autres concours à la clientèle	27 304	49 595	171 497	-	248 396	350 937
Titres reçus en pension livrée	152 000	-	-	-	152 000	258 673
Comptes ordinaires débiteurs	101 460	-	-	3 483	104 943	65 124
Prêts participatifs	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-1	3 066	-	-	3 065	1 804
Total brut	**280 763**	**52 661**	**171 497**	**3 483**	**508 404**	**676 538**
Dépréciations	-	-	-	-2 560	-2 560	-1 646
Total	**280 763**	**52 661**	**171 497**	**923**	**505 844**	**674 892**

3.3. Portefeuille titres

Détermination du prix de marché
Le prix de marché, auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ODDO BHF détermine le prix du titre à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Ces techniques intègrent l'utilisation de données issues de transactions récentes, d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux. Ces modèles internes sont régulièrement testés par des experts de la Direction des risques, indépendants des lignes métiers, qui s'assurent de la validité des données et des paramètres utilisés.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché, s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

a)Ventilation par nature de titre

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**				**31/12/2022**
	Titres de transaction	**Titres de placement**	**Titres d'invest.**	**Total**	**Total**
Effets publics et valeurs assimilées	24 172	11 124	-	35 296	20 375
Créances rattachées	-	14	-	14	14
Dépréciations	-	-810	-	-810	-1 278
Sous-total	**24 172**	**10 328**	**-**	**34 500**	**19 111**
Obligations et autres titres à revenu fixe	206 556	172 124	-	378 680	452 419
Titres cotés	*206 556*	*171 821*	-	*378 377*	*372 419*
Titres non cotés	-	*303*	-	*303*	*80 000*
Créances rattachées	-	3 214	-	3 214	25 729
Dépréciations	-	-14 292	-	-14 292	-22 348
Sous-total	**206 556**	**161 046**	**-**	**367 602**	**455 800**
Actions et autres titres à revenu variable	171	123 205	-	123 376	109 692
Titres cotés	*171*	*99 767*	-	*99 938*	*66 411*
Titres non cotés	-	*23 438*	-	*23 438*	*43 281*
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-2 954	-	-2 954	-3 501
Sous-total	**171**	**120 251**	**-**	**120 422**	**106 191**
Total	**230 899**	**291 625**	**-**	**522 524**	**581 102**

Les plus-values latentes, sur portefeuille de placement, s'élèvent à 17 001 K€ contre 11 643 K€ en 2022.

b) Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**					**31/12/2022**
	Jusqu'à 3 mois	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	**Total**
Effets publics et valeurs assimilées	2 404	3 172	26 118	2 806	34 500	19 111
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 580	72 629	214 332	56 061	367 602	455 800
Total	**26 984**	**75 801**	**240 450**	**58 867**	**402 102**	**474 911**

Les comptes d'opérations de transaction sur titres enregistrent la contre valeur des négociations de titres effectuées par ODDO BHF pour son propre compte. Ces positions sont valorisées à la valeur du marché à la date de clôture. Le solde global des écarts d'évaluation est comptabilisé au compte de résultat.

c) Transfert de portefeuille

Aucun reclassement n'a été effectué au cours de l'exercice 2023.

3.4. Participations, autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciation	-	-
Autres entreprises financières	512	512
Valeur brute	*512*	*512*
Dépréciation	-	-
Autres entreprises non financières	1 208	1 026
Valeur brute	*1 212*	*1 030*
Dépréciation	*-4*	*-4*
Total	**1 720**	**1 538**

3.5. Parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit	680 081	130 956
Valeur brute	*680 081*	*130 956*
Dépréciation	-	-
Autres entreprises financières	218 064	754 912
Valeur brute	*218 064*	*754 912*
Dépréciation	-	-
Autres entreprises non financières	36 723	41 172
Valeur brute	*36 789*	*41 238*
Dépréciation	*-66*	*-66*
Total	**934 868**	**927 040**

Renseignements détaillés sur chaque filiale
Filiales détenues à plus de 50 % du capital au 31/12/2023

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et Report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de détention en %	PNB ou CA hors taxes	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos
ODDO BHF Asset Management SAS	21 500	10 037	100.00	208 773	14 985	18 311
ODDO Madeleine	1 200	3 226	100.00	-	-	-5
ODDO BHF New York Corporation	2 489	2 295	100.00	9 103	2 284	1 974
ODDO BHF Tunis	103	10	99.98	14 412	1 302	1 543
ODDO BHF Belgium	144 053	-41 493	100.00	126	76 809	153 759
La Banque Privée Saint-Germain	15 200	2 816	100.00	16 114	-	3 594
ODDO BHF SE	248 000	341 744	100.00	424 266	3 318	63 550

Filiales détenues de 10 à 50% du capital au 31/12/2023

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et Report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de détention en %	PNB ou CA hors taxes	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos
Génération Vie	42 498	59 287	47.50	397 853	-	9 143
COGEFI	4 110	2 425	34.00	3 666	-	-238
MAGNACARTA	2 749	3 072	10.00	2 445	-	284
Alpha Intelligence Capital GP (*)	12	-	25.00	43	-	-
ABN AMRO-ODDO BHF B.V	5 584	-556	50.00	7 504	-	-801

(*) Derniers comptes connus au 31/12/2022

3.6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Ce poste se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur Brute 31/12/2022	Entrées	Sorties	Autres	Valeur brute 31/12/2023	Amort. et dépré.	Valeur Nette 31/12/2023
Immobilisations incorporelles							
Fonds de commerce	50 932	-	-	-	50 932	-2 775	48 157
Droit d'usage	10	-	-	-	10	-	10
Logiciels	35 178	-	-	-	35 178	-29 620	5 558

En cours	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**86 120**	**-**	**-**	**-**	**86 120**	**-32 395**	**53 725**
Immobilisations corporelles				-			
Mobilier et matériel de bureau	3 043	171	-	-	3 214	-1 611	1 603
Matériel de transport	44	-	-	-	44	-44	-
Matériel informatique	15 917	1 038	-21	62	16 996	-15 691	1 305
Agencements	34 120	3 116	-5	856	38 087	-12 254	25 833
En cours	570	568	-	-918	220	-	220
Autres	696	-	-	-	696	-452	244
Sous-total	**54 390**	**4 893**	**-26**	**-**	**59 257**	**-30 052**	**29 205**
Total	**140 510**	**4 893**	**-26**	**-**	**145 377**	**-62 447**	**82 930**

3.7. Actions propres

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actions propres	9 443	9 676
Provisions	-	-
Total	**9 443**	**9 676**

ODDO BHF a octroyé à ses salariés des rémunérations en actions soit sous forme d'attribution gratuite d'action. Ces plans sont couverts par des achats d'actions propres.
Au 31 décembre 2023, le nombre total d'actions propres détenues par ODDO BHF est de 18.030 actions pour un montant de 9.443 K€, représentant 0,85% du capital.
La valeur du titre ODDO BHF SCA au 31 décembre 2023 est de 550,64 euros par action.

3.8. Comptes de négociation et de règlement

Ce poste englobe l'ensemble des opérations d'intermédiation faites pour le compte de nos clients.

Les comptes "Acheteurs", "Vendeurs" et "Règlement" des intermédiaires financiers conformément aux dispositions comptables applicables aux sociétés de bourse ont été compensés, pour ne faire apparaître par établissement que la créance ou la dette nette.

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
OPCVM	-	-	-	-
Entreprises Investissement	-	-	-	-
Etablissements de crédit	158 965	189 143	189 511	188 278
Autres institutions financières	1 063	66	1 005	-
Clients en conservation	5 450	18 836	7 685	13 856
Autres opérations sur titres	-	5	-	5
Total	**165 478**	**208 050**	**198 201**	**202 139**

3.9. Autres actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	39 047	12 524	51 884	19 673
Cptes de règlement « Chambre de Compensation »	-	-	-	-
Etat français - impôt société	2 118	1 207	26 162	45
Etat français - autres	15 939	20 113	16 831	18 355
Etat étranger	1	98	1	81
Personnel	50	1	73	-
Organismes sociaux	2 811	3 697	3 001	4 826
Clients (1)	270 492	4	351 299	275
Fournisseurs	2 534	18 863	1 420	12 975
Divers (2)	267 689	6 744	293 735	20 315
Créances douteuses	7 597	-	7 429	-
Provisions créances douteuses	-7 547	-	-7 341	-
Créances et dettes rattachées	4	4	4	2
Total	**600 735**	**63 255**	**744 498**	**76 547**

(1)Ce poste représente essentiellement pour 229.574 K€ de créances liées à l'activité de négoce de métaux non ferreux contre 331.542 K€ en 2022.
(2)Ce poste à l'actif représente essentiellement le stock de métaux non ferreux pour 266.657 K€ contre 293.318 K€ en 2022.

Le poste fournisseur d'un montant net de 16.329 K€ est composé d'un montant de 4.787 K€ lié à l'activité de négoce de métaux non ferreux. En 2022 le montant net du poste fournisseur était de 11.556 K€ dont 2.102 K€ lié à l'activité de négoce de métaux non ferreux.

3.10. Comptes de régularisations actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Opérations de recouvrement	-	1 333	-	1 111
Charges/produits constatés d'avance	4 490	2 577	6 302	1 940
Prime d'émission des obligations	-	-	-	-
Personnel	-	53 080	-	57 071
Organismes sociaux	-	21 972	-	23 748
Impôts et taxes	-	30	-	29
Fournisseurs	-	17 723	-	15 465
Groupe	12 806	-	10 532	-
Autres comptes de régularisation (*)	105 782	158 589	78 167	88 398
Total	**123 078**	**255 304**	**95 001**	**187 762**

(*) Dont Activités métal pour 18.414 K€ à l'actif et 35.418 K€ au passif en 2023 et pour 28.411 K€ à l'actif et 44.456 K€ au passif en 2022.

3.11. Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2023					31/12/2022
	Jusqu'à 3 mois	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	**Total**
Comptes et emprunts	233 511	-	-	-	233 511	314 850
à vue	*7 632*	-	-	-	*7 632*	*9 337*
à terme	*225 879*	-	-	-	*225 879*	*305 513*
Titres donnés en pension livrée	267 065	-	-	-	267 065	333 981
Dettes rattachées	1	1 524	-	-	1 525	2 338
Total	**500 577**	**1 524**	**-**	**-**	**502 101**	**651 169**

3.12. Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2023					31/12/2022
	Jusqu'à 3 mois	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	**Total**
Comptes d'épargne à régime spécial	**-**	**-**	**-**	**132 748**	**132 748**	**176 972**
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	132 748	132 748	176 972
Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	**1 435 671**	**74**	**-**	**-**	**1 435 745**	**1 975 545**
Comptes ordinaires de la clientèle	1 353 251	-	-	-	1 353 251	1 847 085
Emprunts à la clientèle	40 898	-	-	-	40 898	121 109
Titres donnés en pension livrée	41 221	-	-	-	41 221	7 048
Autres dettes diverses	301	-	-	-	301	173
Dettes rattachées	-	74	-	-	74	130
Total	**1 435 671**	**74**	**-**	**132 748**	**1 568 493**	**2 152 517**

3.13 Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31/12/2023					31/12/2022
	Jusqu'à 3 mois	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	**Total**
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire et créances négociables	89 698	60 431	2 000	-	152 129	160 396
Titres émis	-	-	-	-	-	-
Titres de transaction – Emprunt Titres	-	103	12 360	11 868	24 331	58 838
Sous-total	**89 698**	**60 534**	**14 360**	**11 868**	**176 460**	**219 234**
Dettes rattachées	-	1 794	-	-	1 794	437
Total	**89 698**	**62 328**	**14 360**	**11 868**	**178 254**	**219 671**

3.14 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2023					31/12/2022
	Jusqu'à 3 mois	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	**Total**
Dettes subordonnées	-	-	-	150 000	150 000	-
Dettes rattachées	4 842	-	-	-	4 842	-
Total	**4 842**	**-**	**-**	**150 000**	**154 842**	**-**

3.15. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Dotation	Reprise	Reprise	Autres	31/12/2023

				non utilisée		
Provisions pour engagements de retraite	13 659	1 509	-	-	-	15 168
Provisions pour litiges	3 543	50	-1 491	-401	-	1 701
Autres provisions pour pertes et charges	7 443	4 089	-3 198	-183	-	8 151
Total	**24 645**	**5 648**	**-4 689**	**-584**	**-**	**25 020**

3.16. Variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Affectation du résultat	Dividendes	Autres Mouvements	31/12/2023
Capital	72 572	-	-	-	72 572
Prime émission, fusion	193 752	-	-	-	193 752
Réserve légale	7 000	257	-	-	7 257
Réserve de PV à LT	-	-	-	-	-
Réserves statutaires	-	-	-	-	-
Autres réserves	620 033	19 022	-	-	639 055
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	2	-	-	5	7
Report à nouveau	215	-215	-	-	-
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Résultat	74 903	-19 064	-55 839	102 261	102 261
Total	**968 477**	**-**	**-55 839**	**102 266**	**1 014 904**

Au 31 décembre 2023, le capital de ODDO BHF entièrement libéré s'élève à 72.572 K€ et se compose de 2 122 000 actions d'une valeur nominale d'environ 34,20 €.

Note 4 – Informations sur les postes du compte de résultat

4.1. Intérêts et produits assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	26 796	4 241
Produits sur opérations avec la clientèle	14 906	6 513
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	20 125	7 655
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Total	**61 827**	**18 409**

4.2. Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-20 442	-16 498
Charges sur opérations avec la clientèle	-20 076	-1 198
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-29 965	-7 199
Autres intérêts et charges assimilées	-1 808	-1 289
Total	**-72 291**	**-26 184**

4.3. Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placement	4	3
Titres de participation (dividendes)	98 568	76 609
Total	**98 572**	**76 612**

4.4. Commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-524	-	-1 089
Opérations avec la clientèle	2	-1	7	-1
Opérations sur titres	48 642	-10 966	50 685	-10 142
Opérations de change	-	-	-	-
Opérations de hors-bilan	14 050	-271	20 935	-229
Engagements sur titres	*13 452*	*-117*	*20 171*	*-99*
Instruments financiers à terme	*598*	*-154*	*764*	*-130*
Prestations de services financiers	126 987	-32 473	105 693	-26 422
Total	**189 681**	**-44 235**	**177 320**	**-37 883**

4.5. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Titres de transaction	68 108	-38 754	64 261	-38 427
Opérations de change	40 571	-32 341	89 426	-66 162
Instruments financiers à terme	60 510	-53 382	156 070	-142 813
Total	**169 189**	**-124 477**	**309 757**	**-247 402**
Solde Net	**44 712**		**62 355**	

4.6. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Cessions	2 851	-113	2 348	-9 090
Provisions pour dépréciation	8 619	425	5 862	-17 305
Total	**11 470**	**312**	**8 210**	**-26 395**
Solde Net	**11 782**			**-18 185**

4.7. Autres produits d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Refacturation de charges	53 048	48 239
Autres produits accessoires	9 153	9 379
Divers (*)	1 528 277	1 869 881
Total	**1 590 478**	**1 927 499**

(*) Le poste « divers » se compose de 1.528.173 K€ de vente de métaux non ferreux contre 1.869.819 K€ en 2022.

4.8. Autres charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Rétrocession de produits	-272	-452
Divers (*)	-1 492 031	-1 864 973
Total	**-1 492 303**	**-1 865 425**

(*) Le poste « divers » est constitué à hauteur de (1.491.906 K€) d'achats de métaux non ferreux contre (1.864.966 K€) en 2022.

4.9. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Frais de personnel	-150 015	-135 694
Impôts et taxes	-3 921	-4 367
Locations	-14 122	-16 922
Rémunérations d'intermédiaires	-9	-
Services extérieurs	-10 554	-7 303
Transports et déplacements	-2 660	-2 132
Autres charges diverses d'exploitation	-96 466	-85 641
Total	**-277 747**	**-252 059**

Détail des frais de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations fixes	-63 884	-56 315
Rémunérations variables	-29 760	-34 389
Indemnités et avantages divers	-5 832	-490
Intéressement, Participation	-6 647	-4 865
Charges sociales	-42 141	-37 730
Impôts, Taxes et versements assimilés sur rémunérations	-1 751	-1 905
Total	**-150 015**	**-135 694**

Evolution des effectifs

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	680	649
Agents de maîtrise	32	31
Employés	40	47
Effectif moyen	**752**	**727**

4.10. Cout du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions sur créances douteuses	-1 152	-84
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Pertes nettes sur créances couvertes par des provisions	-	-
Pertes nettes sur créances non couvertes par des provisions	-9	-38
Reprises de provisions sur créances douteuses devenues disponibles	32	63
Reprises de provisions pour risques et charges	1 391	505
Total	**262**	**446**

4.11. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Litiges et contentieux	-	-
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	**-**	**-**

4.12. Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	31/12/2023
Résultat net	102 259
Impôt sur les bénéfices 2023	446
Impôt sur les bénéfices antérieurs	-
Provision risques Impôt sur les bénéfices	-
Résultat avant impôts	**102 705**
Différences permanentes	2 938
Quote-part dans les bénéfices réalisés par un GIE	-
Régime mère/fille	-97 418
Différences temporaires	6 960
Produits divers non imposables	-
Déficit reporté en arrière	-
Provision risques Impôt sur les bénéfices	-
Autres	-
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	**15 185**
Taux d'impôt	
Impôt théorique	**3 920**
Avoirs fiscaux	-
Régime Intégration fiscale	42
Réduction d'impôt mécénat	-419
Crédit d'impôts	-3 072
Abattement contribution sociale	-25
Créance carry-back	-
Impôt sur les sociétés Espagnol	38
Impôt total calculé	**446**

La SCA ODDO BHF a opté avec certaines de ses filiales pour le régime fiscal de groupe. Le périmètre du groupe comprend au 31 décembre 2023, quatre filiales. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate dans le résultat de la société mère de l'impact du régime groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

Le montant figurant ci-dessus intègre l'impôt dû (38K€) par notre succursale espagnole créée en avril 2021.

4.13. Informations relatives aux implantations et activités dans les états ou territoires non coopératifs

Au 31 décembre 2023, ODDO BHF ne détient pas d'implantations directes ou indirectes dans des Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 5 – Informations sur le hors bilan

5.1. Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement	**39 043**	**44 358**
Engagements en faveur des établissements de crédit	**-**	**-**
Engagements en faveur de la clientèle	39 043	44 358
Engagements de garantie	**19 159**	**17 084**
Capital garanti	-	-
Trésor public	-	-

Etablissements de crédit	-	-
Garantie et caution donnée	-	-
Autres garanties données	19 159	17 084
Engagements sur titres	**15 953**	**21 682**
Titres à livrer (tiers)	15 953	21 682
Titres à livrer (compte propre)	-	-
Autres Engagements	**197 622**	**228 659**
Autres valeurs affectées en garantie	197 622	228 659
Engagements en faveur d'autres entreprises financières	-	-
Total	**271 777**	**311 783**

5.2. Engagements reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement	**164 786**	**52 972**
Engagements reçus des établissements de crédit	**-**	**-**
Engagements reçus de la clientèle	164 786	52 972
Engagements de garantie	**776 467**	**921 670**
sur titres	237 429	298 433
sur assurance vie	415 625	542 685
sur la clientèle	123 413	80 552
Engagements sur titres	**10 990**	**13 058**
Titres à recevoir (tiers)	10 990	13 058
Titres à recevoir (compte propre)	-	-
Total	**952 243**	**987 700**

5.3. Engagements sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Opérations fermes	**487 055**	**254 293**
Opérations contractées à titre de couverture	**31 500**	**111 565**
Opérations de gré à gré	31 500	111 565
Swaps de taux	*31 500*	*111 565*
Swaps de taux Groupe		
Equity swaps		
Opérations contractées à titre de gestion de positions	**455 555**	**142 728**
Opérations sur marchés organisés	*81 778*	67 774
Contrats de taux (Futures)	*81 778*	*67 774*
Opérations de gré à gré	*373 777*	74 954
Swaps de taux	*40 800*	*49 400*
Swaps de change	*330 317*	*23 439*
Swap de prime	*2 660*	*2 115*
Autres opérations	**953 753**	**991 001**
Opérations contractées à titre de gestion de positions	**953 753**	**991 001**
Opérations de gré à gré	953 753	991 001
Autres contrats fermes de change	*196 975*	*273 894*
Achat à terme de matières premières métaux (LME)	*264 471*	*281 110*
Vente à terme de matières premières métaux (LME)	*492 307*	*435 998*
Opérations conditionnelles	**-**	**1 800**
Opérations contractées à titre de gestion de positions	**-**	**1 800**
Opérations de gré à gré	-	1 800
Options sur actions / indices	-	*1 800*
Options sur matières premières (métaux)	-	-

Instruments financiers à terme : ventilation par durée

(en milliers d'euros)	31/12/2023				
	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps	331 317	46 960	27 000	-	**405 277**
Contrats de taux (Futures)	80 002	-	-	-	80 002
Not. Act° & indices - Aut contrats fermes (social)	1 776	-	-	-	1 776
Not. taux - Autres contrats fermes (social)	129 386	63 907	3 681	-	196 974
Autres contrats fermes change	-	-	-	-	-
Achat à terme de matières premières	128 486	18 813	-	-	147 299
Vente à terme de matières premières	180 954	170 484	23 422	-	374 860
Options sur actions et indices	-	-	-	-	-

Options sur matières premières	144 792	71 329	18 499	-	234 620
Total	**996 713**	**371 493**	**72 602**	**-**	**1 440 808**

(en milliers d'euros)	31/12/2022				
	Jusqu'à 3 mois	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Swaps	71 790	55 641	59 088	-	186 519
Contrats de taux (Futures)	52 561		-	-	52 561
Not. Act° & indices - Aut contrats fermes (social)	13 847	1 761	-	-	15 608
Not. taux - Autres contrats fermes (social)	-	-	-	-	-
Autres contrats fermes change	219 435	54 404	55	-	273 894
Achat à terme de matières premières	103 525	18 635	31 951	-	154 111
Vente à terme de matières premières	229 313	19 609	60 199	-	309 121
Options sur actions et indices	1 800	-	-	-	1 800
Options sur matières premières	120 526	132 954		-	253 480
Total	**812 797**	**283 004**	**151 293**	**-**	**1 247 094**

Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie

6.1. Risques de règlement - livraison

Les risques de contrepartie sont évalués au quotidien afin de répondre aux dispositions du CRBF 2001-01, relatives aux risques de Règlement/Livraison.
Les engagements non dénoués pour tous les comptes ouverts sont consolidés par catégorie de clientèle (Banques, Asset Management, Assurances, Corporate…). Des catégories de limites de risques ont été associées en fonction de la qualité de la signature de chaque type de clientèle. En cas de dépassement une limite d'alerte déclenche une surveillance rapprochée de la part du responsable métier et du comité des risques.

6.2. Risques sur les produits dérivés

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dans les règlements n° 91-05 et 95-02 et par la Commission Bancaire dans l'instruction N° 96-06. La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.
La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération. La majoration nette, quant à elle, est calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06.

Note 7 – Informations relatives à la rémunération des membres des organes de direction

Il est entendu par organes de Direction le collège de la gérance.
Au titre de l'année 2023, les rémunérations allouées à l'ensemble des membres des organes de direction de la société s'élèvent à 15 717 K€.

Note 8 – Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

VI. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale
ODDO BHF SCA
12, boulevard de la Madeleine 75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ODDO BHF SCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie
« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des actifs et passifs de l'activité ODDO BHF Metals

Risque identifié	*Notre réponse*
Au sein de ses métiers de Banque d'investissement, Oddo BHF a développé une activité d'intermédiaire sur les métaux non ferreux (aluminium notamment). Dans le cadre de cette activité, la société est amenée à détenir des stocks physiques, à négocier des contrats à terme physiques et à mettre en place des instruments de couverture (contrats d'achat ou vente à terme sur le LME, dérivés de change notamment). Au regard de l'importance relative des positions et des spécificités de cette activité, nous avons considéré que l'existence des stocks physiques et la valorisation des différentes positions de cette activité constituait un point clé de l'audit. ***Le stock de métaux non ferreux s'élève à 267 M€ au 31.12.2023.*** ***Se référer à la note 3.9 « Autres Actifs et Passifs »***	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la société pour l'évaluation et la comptabilisation des positions de l'activité Oddo BHF Metals. Nous avons notamment examiné les contrôles clés mis en œuvre par la société, en particulier ceux liés à : • la réconciliation des positions avec les contreparties externes (tiers détenteurs de stocks), • les contrôles afférents à la cohérence des positions entre les systèmes de gestion et la comptabilité. • la vérification des paramètres de valorisation des stocks physiques et instruments financiers, En complément, nous avons réalisé les tests suivants : • nous avons procédé, sur base d'échantillon, à des demandes de confirmation externe par les tiers détenteurs des stocks physiques pour le compte de la société au 31 décembre 2023, • nous avons testé les contrôles d'inventaire des stocks en consignation chez les clients • nous avons réalisé des tests de détail sur les opérations d'achats et de ventes de métaux en comparant les écritures comptables avec les bons de commandes et de livraisons, les factures correspondantes et les paiements effectués et reçus, • nous avons testé par sondage la pertinence des paramètres de marché (notamment cours LME, primes) retenus au 31 décembre 2023 pour la valorisation des stocks physiques et des positions sur instruments à terme en les confrontant à des données externes.

Contrôles généraux informatiques

Risque identifié	*Notre réponse*
La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels d'Oddo BHF SCA. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux principales chaines de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière a été considérée comme constituant un point clé de notre audit au regard de certaines déficiences de contrôle interne affectant notamment la gestion des accès aux systèmes d'informations identifiées lors de précédents exercices et faisant l'objet de plans de remédiation.	Nos travaux ont principalement porté sur les aspects suivants : La gestion des accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données intervenant dans l'élaboration de l'information financière. Nous avons revu et testé : • les procédures pour la création, la modification, la désactivation et l'annulation de droits d'accès, ainsi que la revue de ces droits d'accès par les responsables métiers, • la procédure de surveillance de comptes à hauts privilèges, • le respect de la politique du groupe en matière de sécurité des mots de passe et la correcte séparation des tâches. • La gestion des changements et développements relatifs aux applications. La gestion de l'exploitation informatique : • procédures de sauvegarde et de restauration des données, • procédures d'identification et de traitement des erreurs de production. Lorsque les résultats de ces tests de contrôles ne se sont pas révélés satisfaisants sur l'ensemble de l'exercice, nous avons identifié et testé certains contrôles compensatoires ou mené des travaux complémentaires

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du gérant sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ODDO BHF SCA par votre assemblée générale du 31 décembre 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers et du 31 décembre 2015 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 29ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 14ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

En application de la loi, nous vous signalons qu'en raison de la date de tenue des instances de gouvernance, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Ridha Ben Chamek

Deloitte & Associés
Jean-Vincent Coustel

Partie B. — Etats financiers consolidés au 31 décembre 2023

I. — Bilan consolidé
(en milliers d'euros)

Actif	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Caisse, Banques centrales, CCP		202 234	241 419
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2,1	893 902	935 633
Instruments dérivés de couverture	2,2	48 345	71 669
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2,3	1 865 072	1 681 971
Titres de dettes au coût amorti	2,4	18 508	18 140
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2,6	5 926 085	5 948 838
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2,7	2 143 393	2 403 480
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2,8	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	2,9	55 457	78 582
Autres actifs	2.10	949 859	1 041 168
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2,11	51 350	38 006
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2,12	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	2,13	197 893	188 014
Ecarts d'acquisition	2,13	73 771	74 920
Total actif		**12 425 869**	**12 721 840**

Dettes	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Banques centrales		8 351	3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,15	184 120	262 115
Instruments dérivés de couverture	2.2	13 714	5 958
Dettes envers les établissements de crédit	2,16	2 316 058	2 397 968
Dettes envers la clientèle	2,17	7 445 247	7 943 760
Dettes représentées par un titre	2,18	156 296	162 626
Passifs d'impôts courants et différés	2,9	28 155	23 537
Autres passifs	2.10	781 597	671 038
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2,12	-	-
Provisions	2,19	97 475	86 979
Dettes subordonnées	2,20	167 455	12 687
Total dettes		**11 198 468**	**11 566 671**
Capitaux propres			
Capital		72 572	72 572
Primes et réserves consolidées liées au capital		1 033 817	960 696
Résultat de l'exercice		102 396	121 373
Sous-total		**1 208 785**	**1 154 641**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 059	(15 947)
Total part du Groupe		**1 210 844**	**1 138 694**
Participations ne donnant pas le contrôle		16 557	16 475
Total capitaux propres consolidés		**1 227 401**	**1 155 169**
Total passif		**12 425 869**	**12 721 840**

II. — Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Intérêts et produits assimilés	3,1	347 948	85 953
Intérêts et charges assimilées	3,2	-228 899	-53 378
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	3,3	1 145	109
Commissions (produits)	3,4	764 212	734 671
Commissions (charges)	3,4	-202 422	-195 748
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3,5	74 816	132 890

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3,6	-1 912	-1 422
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	3,7	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Résultat net des autres activités	3,8	51 557	24 058
Produit net bancaire		**806 445**	**727 133**
Charges générales d'exploitation	3,9	-626 776	-561 490
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		-43 894	-36 415
Résultat brut d'exploitation		**135 775**	**129 228**
Coût du risque de crédit	3.10	-1 598	5 875
Résultat d'exploitation		**134 177**	**135 103**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3,11	5 396	5 610
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3,12	4 135	4 724
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3,13	-	-
Résultat avant impôts		**143 708**	**145 437**
Impôts sur les bénéfices	3,14	-40 312	-32 740
Résultat des activités abandonnées avant impôts		-	9 108
Impôts sur les bénéfices des activités abandonnées		-	-
Résultat des activités abandonnées	3,15	**-**	**9 108**
Résultat net		**103 396**	**121 805**
Participations ne donnant pas le contrôle		-1 000	-432
Résultat net – part du groupe		**102 396**	**121 373**
Résultat par action (en euros)		48,74	56,29
Résultat dilué par action (en euros)		48,25	55,84

III. — Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net	**103 396**	**121 805**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	**21 630**	**-36 893**
Ecart de conversion	4 449	3 318
Variations de valeur des actifs financiers de dettes à la juste valeur par capitaux propres	24 434	-57 411
Ecarts de réévaluation de la période	22 444	-58 747
Reclassement en résultat	1 990	1 336
Pertes nettes sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	-	-
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	-	-
Impôts sur les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-7 253	17 200
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	**-6 494**	**14 218**
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	-8 612	22 679
Variations de valeur des actifs financiers de dettes à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Ecarts de réévaluation de la période	-	-
Reclassement des capitaux propres recyclables	-	-
Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	2 118	-8 461
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**15 136**	**-22 675**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**118 532**	**99 130**
Dont part du Groupe	117 532	98 699
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1 000	431

IV. — Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital				Résultat de l'exercice part du Groupe
		Primes et réserves consolidées	Elimination des titres auto détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	
Capitaux propres au 31 Décembre 2021	**71 718**	**907 430**		**-4 302**	**903 128**	**158 255**
Mouvements sur actions propres			-606		**-606**	
Opérations résultant de plans de paiement en actions		2 062		-4 767	**-2 705**	
Variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Affectation résultat N-1		158 255			**158 255**	-158 255
Résultat 31/12/2022						121 373
Distribution des dividendes		-74 461			**-74 461**	
Mouvements sur le capital	854	9 253			**9 253**	
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs						

à l'emploi						
Autres mouvements		-32 168			**-32 168**	
Capitaux propres au 31 Décembre 2022	**72 572**	**970 371**	**-606**	**-9 069**	**960 696**	**121 373**
Mouvements sur actions propres			-8 299		**-8 299**	
Opérations résultant de plans de paiement en actions		709		8 532	**9 241**	
Variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Affectation résultat N-1		121 373			**121 373**	-121 373
Résultat 31/12/2023						102 396
Distribution des dividendes		-55 829			**-55 829**	
Mouvements sur le capital		14			**14**	
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi						
Autres mouvements		6 621			**6 621**	
Capitaux propres au 31 Décembre 2023	**72 572**	**1 043 259**	**-8 905**	**-537**	**1 033 817**	**102 396**

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Ecarts de conversion	Total des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Capitaux propres au 31 Décembre 2021	**-2 339**	**1 456**	**2 802**	**1 919**	**1 135 020**	**14 883**	**1 149 903**
Mouvements sur actions propres					**-606**		**-606**
Opérations résultant de plans de paiement en actions					**-2 705**		**-2 705**
Variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-40 211			**-40 211**	**-40 211**		**-40 211**
Affectation résultat N-1							
Résultat 31/12/2022					**121 373**	432	**121 805**
Distribution des dividendes					**-74 461**	-493	**-74 954**
Mouvements sur le capital					**10 107**		**10 107**
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		19 055		**19 055**	**19 055**		**19 055**
Autres mouvements		-28	3 318	**3 290**	**-28 878**	1 653	**-27 225**
Capitaux propres au 31 Décembre 2022	**-42 550**	**20 483**	**6 120**	**-15 947**	**1 138 694**	**16 475**	**1 155 169**
Mouvements sur actions propres					**-8 299**		**-8 299**
Opérations résultant de plans de paiement en actions					**9 241**		**9 241**
Variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17 181			**17 181**	**17 181**		**17 181**
Affectation résultat N-1							
Résultat 31/12/2023					**102 396**	1 000	**103 396**
Distribution des dividendes					**-55 829**	-918	**-56 747**
Mouvements sur le capital					**14**		**14**
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		-6 494		**-6 494**	**-6 494**		**-6 494**
Autres mouvements		2 870	4 449	**7 319**	**13 940**		**13 940**
Capitaux propres au 31 Décembre 2023	**-25 369**	**16 859**	**10 569**	**2 059**	**1 210 844**	**16 557**	**1 227 401**

Au 31 Décembre 2023, le capital de ODDO BHF SCA entièrement libéré s'élève à 72 572 400 € et se compose de 2 122 000 actions d'une valeur nominale de 34,20 €.
Au 31 Décembre 2023, les 18 030 actions détenues par le Groupe pour un montant de 9 443 K€, représentent 0.85% du capital

V. — Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	143 708	145 437
Résultat des activités destinées à être cédées avant impôts	-	9 108
Résultat avant impôts	**143 708**	**154 545**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	43 894	36 415
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Dotations nettes aux provisions	44 161	33 207
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-5 396	-5 610
Résultat des activités destinées à être cédées	-	-
Autres mouvements	-797	4 436
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat	**81 862**	**68 448**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-331 631	-1 323 542
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-395 372	780 208
Flux liés aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-103 974	-5 109
Flux liés aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	151 406	-36 315
Impôts versés	-8 557	-31 223

Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-688 128**	**-615 981**
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	**-462 558**	**-392 988**
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-3 356	78 785
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-47 210	-5 422
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-50 566**	**73 363**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-56 769	-60 203
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (*)	120 419	143 436
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement	**63 650**	**83 233**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	**6 581**	**-11 504**
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-442 893**	**-247 896**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**940 373**	**1 188 269**
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	241 416	1 374 579
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	698 957	-186 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**497 480**	**940 373**
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	193 883	241 416
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	303 597	698 957
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-442 893**	**-247 896**

(*) En application de la norme IFRS 16, les flux de trésorerie liés aux Contrats de location ont été intégrés aux opérations de financement, sur la ligne « Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ». Au 31/12/2023, ces flux s'élevaient à 21 313 K€.

VI. — Notes annexes aux comptes consolidés

Faits marquants de l'exercice

• **Fusion des sociétés ODDO BHF Private Equity et ODDO BHF Asset Management SAS le 1er janvier 2023 :**
Le 1er janvier 2023, il a été procédé à la fusion des sociétés ODDO BHF Private Equity et ODDO BHF Asset Management SAS. S'agissant de deux entités intégralement détenues par le Groupe, cette opération est sans impact sur les comptes consolidés.

• **TUP de la société Métropole Gestion avec la société OBAM SAS au 01 décembre 2023 :**
Le 1er décembre 2023, il a été procédé à la transmission universelle du patrimoine de la société Métropole Gestion à la société OBAM SAS. La société Métropole Gestion bénéficiait d'un déficit fiscal antérieur qui n'avait jamais été constaté dans les comptes consolidés du Groupe. L'impôt différé actif a été comptabilisé à l'actif de la société OBAM SAS pour un montant de 895K€. Au niveau consolidé, la reconnaissance de cet actif a entrainé la comptabilisation d'un produit de 895K€.

Note 1 - Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe ODDO BHF SCA (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

Le Groupe a fait le choix, offert par les dispositions transitoires de la norme IFRS 9, de continuer à comptabiliser ses opérations de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne incluant celles relatives à la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

1.1 Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

Les informations présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Afin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires commandités. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plan d'options.

1.2 Nouvelles normes applicables à compter du 1er janvier 2023

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels sont identiques à ceux utilisés par le Groupe pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et détaillés dans la Note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés » des états financiers consolidés de l'exercice 2022, complétés par les normes comptables ou interprétations suivantes appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2023.

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2023 :

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
IFRS 17 « Contrats d'assurance »	18 mai 2017	1er janvier 2023
Amendements à IFRS 17 « Contrats d'assurance » - Modifications	25 juin 2020	1er janvier 2023
Amendements à IFRS 17 « 1ère application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives »	9 décembre 2021	1er janvier 2023
Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables »	12 février 2021	1er janvier 2023
Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable »	12 février 2021	1er janvier 2023
Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » - Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction	7 mai 2021	1er janvier 2023
Amendement à IAS 12 « Impôts : Réforme de la fiscalité internationale – règles modèles Pilier 2 »	23 mai 2023	8 novembre 2023

• *IFRS 17 « Contrats d'assurance » et amendements afférents*
La norme IFRS 17, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, remplacera la norme IFRS 4 « Contrat d'assurance » publiée en 2004 et qui autorise la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.
La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissances, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire).
Les impacts de cette norme sur les comptes du Groupe sont présentés en note 1.8

• *Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables »*
Adoptés par l'Union européenne le 2 mars 2022.
Ces amendements ont pour objectif d'aider les entreprises à améliorer la pertinence des informations sur les méthodes comptables communiquées en annexe et leur utilité pour les investisseurs et les utilisateurs des états financiers.
Le Groupe prend en compte ces amendements pour la présentation de ses comptes consolidés.

• *Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable »*
Adoptés par l'Union européenne le 2 mars 2022.
Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables.
Le Groupe prend en compte ces amendements pour la présentation de ses comptes consolidés.

• *Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » - Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs relevant d'une même transaction*
Adoptés par l'Union européenne le 11 août 2022.
Les amendements viennent préciser et réduire le champ d'application de l'exemption offerte par la norme IAS 12 de ne pas comptabiliser d'impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif. Sont ainsi exclus du périmètre de l'exemption les contrats de location et les obligations de démantèlement pour lesquels les entreprises comptabilisent à la fois un actif et un passif et devront désormais comptabiliser des impôts différés.
L'objectif de ces amendements est de réduire l'hétérogénéité dans la comptabilisation de l'impôt différé relatif aux contrats de location et aux obligations de démantèlement.
Depuis la date de première application de la norme IFRS 16, le Groupe considère les droits d'utilisation et les dettes locatives comme une transaction unique. Ainsi, en date de première comptabilisation, aucun impôt différé n'est constaté dans la mesure où la valeur de l'impôt différé actif généré compense celle de l'impôt différé passif. Les différences temporelles nettes résultant des variations ultérieures du droit d'utilisation et de la dette locative entraînent dans un second temps la constatation d'un impôt différé. Cet amendement n'a donc aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe.

• *Amendements à IAS 12 « Impôts : Réforme de la fiscalité internationale – Règles modèles Pilier 2 »*
Adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023.
Ces amendements introduisent une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 de l'OCDE et s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.
Cette exception s'accompagne d'obligations d'informations spécifiques à communiquer dans les comptes consolidés.
Le Groupe a mis en œuvre une structure projet afin d'identifier les impacts de ces amendements et de se mettre en conformité avec les nouvelles obligations apportées par ces derniers en lien avec la réforme fiscale internationale Pilier 2 de l'OCDE (voir note 1.9).

1.3 Normes comptables ou interprétations que le groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 31 Décembre 2023. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 31 Décembre 2023.

Normes comptables, interprétations ou amendements non encore adoptés par l'Union européenne au 31 Décembre 2023 :

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Date d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IFRS 16 « Contrats de locations – Obligation locative découlant d'une cession-bail »	22 septembre 2022	1er janvier 2024
Amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »	15 août 2023	1er janvier 2024

• *Amendements à IFRS 16 « Contrats de location – Obligation locative découlant d'une cession-bail »*
Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » pour être comptabilisée comme une vente.
Ces amendements précisent en particulier comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de ces transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

• *Amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »*
Ces amendements précisent les situations dans lesquelles une monnaie est considérée comme convertible, ainsi que les modalités d'évaluation du cours de change d'une monnaie non convertible. Ils complètent également les informations à communiquer en annexes des états financiers lorsqu'une devise n'est pas convertible.
Ces amendements seront consolidés dans la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » et IFRS 1 « Première application des IFRS » en mars 2024.

L'analyse des effets de ces amendements est en cours.

1.4 Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

1.5. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de ODDO BHF SCA et des principales sociétés françaises et étrangères composant le Groupe ODDO BHF SCA. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe ODDO BHF SCA.

1.5.1 Méthode de consolidation

Filiales
Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Ces filiales, qui peuvent être des entités structurées, sont consolidées par intégration globale.
Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :
- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir
Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.
Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes.
Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent.
Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables
Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions…) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables
Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Partenariats
Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord.
Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.
Dans le cas d'une co-entreprise (joint venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées
Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité.
La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

1.5.2 Cas particuliers des entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné.
Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales.

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :
- Les activités et l'objectif de l'entité,
- La structuration de l'entité,
- Les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques,
- Les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Dans le cadre de la consolidation des entités structurées et contrôlées par le Groupe, les parts des entités structurées qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en Dettes.

1.5.3 Règles de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels des entités composant le Groupe. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

1.5.4 Conversion des comptes des entités étrangères

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de la période. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés – Ecart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises viennent également en variation des réserves consolidées dans cette même rubrique.

1.5.5 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.
Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la Direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 4 principales unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés et appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Lorsque la valeur recouvrable de l'(des) unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

1.5.6 Actifs non courants destines à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.
Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.
Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes *Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées*.
Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.
Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des

situations suivantes :
• Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
• Elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
• Elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :
• Le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
• Le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.6 Principes comptables et méthode d'évaluation

1.6.1 Opérations en devises

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en Euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.6.2 Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit le classement des actifs financiers en trois catégories (Coût amorti, Juste valeur par résultat et Juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « *business model* »).

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

1.6.2.A Actifs financiers au cout amorti

La norme IFRS 9 regroupe sous la dénomination « Actifs financiers au coût amorti » les notes suivantes :
• Titres de dettes au coût amorti
• Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti
• Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres du portefeuille de Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Critère du modèle de gestion
Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.
La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie
Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.
Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.
La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation
Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.
Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (voir 1.6.2.d DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES).
Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.
Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique de « Prêts et Créances » appropriée.

1.6.2.B Actifs financiers en valeur de marche par capitaux propres

Instruments de dette
Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

• Critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.

• Critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti. Sont notamment classés dans cette catégorie les titres du portefeuille de trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat. Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres
Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.
Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.6.2.C Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.6.2.D Dépréciation des actifs financiers au cout amorti et des instruments de dette a la juste valeur par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.
Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général
Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.
• Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
• Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit déprécié.
• Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés (« strate 3 ») : Lorsqu'un actif est déprécié, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

Définition du défaut
La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.
La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés

Définition
Un actif financier est déprécié et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.
Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs financiers »).

Modèle simplifié
Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.
Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.
Compte tenu du modèle utilisé, les créances commerciales sont classées dans les expositions de strate 2.

Augmentation significative du risque de crédit
L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.
L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation lorsque les paiements contractuels générés par cet actif sont en retard depuis plus de 30 jours.

Mesure des pertes de crédit attendues
Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.
En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2).
Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont évaluées au sein d'un comité réunissant les départements de la gestion du risque de crédit et de la direction des risques.

Maturité
Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie sont pris en compte. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale.

Probabilités de défaut (PD)
La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.
La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Pertes en cas de défaut (LGD)
La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

Exposition en cas de Défaut (EAD)
L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective
Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scenarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Passages en pertes
Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.
Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral
Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.
Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

1.6.2.E Instruments financiers à la juste valeur par résultat

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.
Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.
Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

1.6.2.F Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.
Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres.

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle
Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; compte d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.
Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bon de caisse, titres de marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts

concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

1.6.2.G Actions propres

Les actions ODDO BHF SCA détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.6.2.H Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe a fait le choix, offert par les dispositions transitoires de la norme, de continuer à comptabiliser ses opérations de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les dérivés incorporés à des instruments financiers passifs composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste *Actifs et passifs à la juste valeur par résultat* et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction
Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ». Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Instruments financiers dérivés de couverture
Pour qualifier un instrument financier dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. La couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, prospectivement et rétrospectivement. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.
En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est réévaluée au titre du risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.
S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajusté pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'élément couvert ou l'instrument de couverture ne figurent plus au bilan, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net sont inscrites dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

1.6.2.I Détermination de la juste valeur

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Sont repris dans cette catégorie les instruments suivants :
• Les obligations seniors ou subordonnées émises par des entreprises, des banques ou des états membres de l'Union Européenne. Ces titres bénéficient de cotations externes directes (cotations brokers) ou sont issus d'un portefeuille de facilitation dont le niveau de turnover est très élevé (de 1 à 2 semaines)

• Les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative est disponible quotidiennement
• Les actions cotées sur un marché actif et présentant des volumes de transaction quotidiens significatifs

Niveau 2 : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.
Cette catégorie comprend :
• Les prêts, créances et dettes au coût amorti réalisés avec des établissements de crédit.
• Les instruments dérivés de gré à gré (Swaps de taux)

Niveau 3 : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).
Nous retrouvons dans cette catégorie les prêts, créances et dettes au coût amorti réalisés avec des clients, et les titres de participation.

1.6.2.J Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.
Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

1.6.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.
Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*.

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Logiciels	3 à 7 ans
Matériel informatique et de bureautique	1 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Travaux immobiliers et agencements	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins un fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

Les droits d'utilisation des biens pris en location (IFRS 16) sont présentés en Immobilisations Corporelles. Le traitement des contrats de location et les impacts induits sur le bilan et le compte de résultat sont expliqués au point 1.7.

1.6.4 Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.6.5 Compte de résultat

1.6.5.A Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

1.6.5.B Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Ces produits de commissions entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».
Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.
Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :
- Soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Tel est le cas de certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôts, ou les commissions sur abonnements télématiques.
- Soit lorsque le service est rendu dans le cas de commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiements.

Les sociétés de gestion du Groupe perçoivent, selon les dispositions contractuelles de certaines catégories d'Organismes de Placements collectifs (ci-après « OPC »), des commissions de surperformance.
Ces commissions variables rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé les objectifs fixés dans le prospectus. Ces objectifs sont généralement définis par rapport à l'évolution d'un indice de référence sélectionné en fonction de l'orientation de gestion de l'OPC.
Les commissions de surperformance sont comptabilisées en résultat à l'échéance de la période de calcul telle que définie dans le prospectus des OPC. Elle est généralement de 12 mois mais peut aller au-delà lors de la création d'un nouvel OPC ou d'une nouvelle catégorie de part d'un OPC existant.

1.6.5.C Frais de personnel

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés ».

1.6.5.D Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :
- les avantages à court terme, tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement et la participation ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi

Avantages postérieurs à l'emploi
Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions pour risques et charges* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture…) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).
Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments, qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- la constatation des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme
Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Paiement à base d'actions ODDO BHF SCA
Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe dénoués par la remise d'actions et englobent :
- les options d'achat d'actions
- les attributions gratuites d'actions
- les droits d'acquérir directement des actions

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Frais de personnel (rémunérations variables)* selon les modalités décrites ci-après.

Plan d'options
Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat d'actions. Ces options sont couvertes par des actions propres détenues par le Groupe, qui sont portées en déduction des capitaux propres consolidés
Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Plan d'actions gratuites
Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants, par contrepartie d'un compte de capitaux propres.
Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période. La charge est révisée en cas de départ des salariés sur la période d'acquisition des droits.

Dans le cas contraire, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie de capitaux propres, qui est ensuite réestimée à chaque clôture jusqu'à son règlement."

Ce plan est également couvert par des actions propres détenues par le Groupe qui sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

Droits d'acquérir directement des actions
Le Groupe attribue à certains de ses salariés le droit d'acquérir des actions à la valeur nette comptable.

La juste valeur de ces différents modes de paiements à base d'actions est déterminée sur l'estimation de la juste valeur à partir de l'Actif Net Comptable.

1.6.5.E Cout du risque

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* est constitué des dotations nettes des reprises aux provisions et des pertes réalisées ou attendues sur les risques de crédit, de contrepartie, les litiges et les garanties données. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

1.6.5.F Impôts sur le résultat

Impôts courants
En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25%. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés, seule une quote-part de frais et charges est imposée.
Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts courants* du compte de résultat.

Impôts différés
Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Impôts différés*. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 25,83%.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.7. Traitement des contrats de location simple (IFRS 16)

1.7.1 Principes comptables de la norme IFRS 16

Reconnaissance au bilan des contrats de location
Pour tout contrat de location, à l'exception de certaines exemptions prévues par la norme, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette.

1.7.2 Champ d'application et mesures de simplification

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels les ordinateurs personnels, les tablettes, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).
Le Groupe a jugé pertinent de relever ce seuil d'exemption à 200 000€ de loyers annuels.

Compte tenu du seuil de matérialité défini par le Groupe, ces principes s'appliquent uniquement aux baux immobiliers et aux contrats de location de véhicules.

1.7.3 Distinction entre contrats de location et contrats de service

La norme IFRS 16 introduit de nouvelles dispositions pour distinguer les contrats de location des contrats de service.
Dans les comptes des preneurs, la norme ne différencie plus les contrats qualifiés de location simple de ceux qualifiés de location-financement.
En revanche, les contrats doivent être analysés pour déterminer s'ils répondent à la définition d'un contrat de location et pour en séparer, le cas échéant, les différentes composantes locatives et les composantes non-locatives (ou services).
Un contrat est un contrat de location ou contient une composante locative s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié moyennant une contrepartie et pour une durée donnée :

- Le contrôle de l'utilisation de l'actif loué suppose le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques liés à son utilisation tout au long de la durée du contrat de location et la capacité pour le preneur de diriger l'utilisation de l'actif.
- L'existence d'un actif identifié est notamment conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au commencement du contrat. La faculté pour le bailleur de substituer librement le bien loué confère au contrat un caractère non-locatif, son objet étant alors la mise à disposition d'une capacité et non d'un actif.
- L'actif identifié peut être constitué d'une portion physiquement distincte d'un actif plus large (comme par exemple un étage déterminé au sein d'un immeuble). En revanche une partie de la capacité ou d'un bien qui n'est pas physiquement distincte ne constitue pas un actif identifié (comme par exemple la location de surfaces de travail partagées, ou co-working, au sein d'un ensemble sans localisation prédéfinie au sein de cet ensemble).

L'analyse des contrats de location menée au sein du Groupe a permis de réduire l'application d'IFRS 16 à deux typologies de biens : les immeubles de bureaux regroupés sous la terminologie Immeubles et les véhicules mis à disposition du personnel regroupés sous la terminologie Matériels de transport.
Les immeubles loués par le Groupe se situent principalement en France et en Allemagne.
D'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme ont été exclus après application du seuil d'exemption défini au point 1.7.2.

1.7.4 Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

Comptabilisation d'une dette locative par les preneurs
En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui seront à payer sur la durée de la location.
Cette dette locative est ensuite amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs :
En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.
Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.
La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée, dans la plupart des cas du montant de l'ajustement du passif, en cas notamment, de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété.
Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

Le principal impact sur le compte de résultat est le remplacement des loyers auparavant comptabilisés de manière linéaire en frais généraux par une augmentation des charges d'intérêts en produit net bancaire du fait des dettes locatives, et une augmentation des charges d'amortissement du fait des droits d'utilisation.

Durée de la location :
La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- Des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- Et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée doit tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- Les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- Les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques…),
- Les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur…),
- L'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité ou du prestige de la localisation),
- De l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Taux d'actualisation des loyers :
Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le Groupe a donc décidé d'utiliser le taux d'endettement marginal des preneurs pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.
Le Groupe n'émettant pas d'instruments de dette sur les marchés, le taux d'endettement marginal a été approximé à partir d'éléments observables tels que des taux d'emprunts issus d'émissions réalisées par des sociétés comparables du secteur.

Montant des loyers :
Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, …), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée. Les avantages locatifs tels que les franchises de loyers rentrent également en compte dans l'évaluation de la dette locative.
En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

Impôts sur les bénéfices :
Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.
Les différences temporelles nettes qui pourront résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de la dette locative entraîneront la constatation d'un impôt différé.

1.8 Première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » par les filiales d'assurance

La norme IFRS 17, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » qui autorisait notamment la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

Le 23 novembre 2021, la Commission européenne (CE) a publié au journal officiel le Règlement (UE) 2021/2036 du 19 novembre 2021 portant adoption de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Cette adoption a été assortie d'une possibilité pour les entreprises européennes de ne pas appliquer l'exigence énoncée par la norme de regrouper certains contrats d'assurance par cohorte annuelle pour leur évaluation ; cette faculté d'exemption sera réexaminée par la Commission européenne au plus tard le 31 décembre 2027.

Depuis le 1er janvier 2023, le Groupe applique la norme IFRS 17 et la société Génération Vie, titre mis en équivalence, applique pour la première fois la norme IFRS 9 « Instruments financiers », dont l'application par les sociétés d'assurance avait pu être différée conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IFRS 17 et IFRS 4 publiés par l'IASB le 25 juin 2020 et élargies par les règlements (UE) 2017/1988 et 2020/2097 de la Commission européenne.

Le 8 septembre 2022, l'Union européenne a adopté les amendements à la norme IFRS 17 publiés par l'IASB le 9 décembre 2021 permettant d'améliorer l'information comparative sur les actifs financiers présentée lors de la première application concomitante des normes IFRS 9 et IFRS 17.

Les principales conséquences de l'application de la norme IFRS 17 concernent :
• l'évaluation des contrats d'assurance principalement matérialisée au passif du bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte, notamment, des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés,
• la reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, le rythme de reconnaissance de la marge en résultat est modifié. Tout profit attendu est différé au bilan et étalé en résultat sur la durée de couverture des contrats d'assurance. A contrario, toute perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat dès la première comptabilisation des contrats déficitaires ou lorsque les contrats deviennent ultérieurement déficitaires.

Modalités de transition et de première application
Norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023 est rétrospective et les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.
Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2023 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.
Pour la première application, Génération Vie a appliqué une approche rétrospective modifiée (MRA) pour l'évaluation des contrats d'assurance vie épargne.

Les engagements vis à vis des assurés sont évalués selon une approche prospective, en valeur actuelle pour refléter la valeur temps de l'argent et comprennent un ajustement pour risque (marge d'incertitude sur le montant et la date des flux de trésorerie).
Ainsi, au 1er janvier 2023, cette nouvelle approche s'est traduite par une baisse des Provisions techniques ayant un impact sur les fonds propres de la société Génération Vie de + 90 M€ (soit +43M€ d'impact sur les fonds propres du Groupe).

En parallèle, la reconnaissance de la marge de service contractuelle (profits futurs) s'est accompagnée d'une baisse des fonds propres de -133 M€ (soit -63M€ d'impact sur les fonds propres du Groupe).

Norme IFRS 9

La première application de la norme IFRS 9 par Génération Vie au 1er janvier 2023 est rétrospective.
Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers concernés résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1er janvier 2023 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.
Des actifs financiers ont fait l'objet de reclassifications en fonction du business model et des caractéristiques des flux contractuels, sans aucun impact sur le montant des fonds propres.

Impacts sur le bilan et la performance du groupe

Génération Vie, unique société d'assurance intégrée au périmètre de consolidation du Groupe, est consolidée par Mise en équivalence. Ainsi les impacts de première application se limitent aux postes :
• Participations dans les entreprises mises en équivalence, à l'Actif,
• Primes et réserves consolidées liées au capital, au Passif,
• Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, au compte de résultat.

Les tableaux suivants réconcilient le bilan au 31 décembre 2022, présenté en tenant compte de l'application des normes IAS 39 et IFRS 4 par Génération Vie, et le bilan au 31 décembre 2022, présenté en tenant compte de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17.

(en milliers d'euros)	Notes	IFRS 4 & IAS 39	Ajustements de la valeur comptable liée aux placements	Ajustements de la valeur comptable liée aux contrats d'assurance IFRS 17				Impôts différés	IFRS 9 & IFRS 17
				Décomptabilisation IFRS 4	Mirroring de l'exercice	Comptabilisation des contrats d'assurance IFRS 17 En contrepartie des réserves	Total		
		31 déc. 2022							31 déc. 2022
Actif									
Caisse, Banques centrales, CCP		241 419							241 419
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2,1	935 633							935 633
Instruments dérivés de couverture	2,2	71 669							71 669
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2,3	1 681 971							1 681 971
Titres de dettes au coût amorti	2,4	18 140							18 140
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2,6	5 948 838							5 948 838
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2,7	2 403 480							2 403 480
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2,8	-							-
Actifs d'impôts courants et différés	2,9	78 582							78 582
Autres actifs	2.10	1 041 168							1 041 168
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2,11	58 262	-119 030	1 956 736	-	-1 865 016	91 720	7 054	38 006
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2,12	-							-
Immobilisations corporelles et incorporelles	2,13	188 014							188 014
Ecarts d'acquisition	2,13	74 920							74 920
Total actif		**12 742 096**	**-119 030**	**1 956 736**	**-**	**-1 865 016**	**91 720**	**7 054**	**12 721 840**
Dettes									-
Banques centrales		3							3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,15	262 115							262 115
Instruments dérivés de couverture	2.2	5 958							5 958
Dettes envers les établissements de crédit	2,16	2 397 968							2 397 968
Dettes envers la clientèle	2,17	7 943 760							7 943 760
Dettes représentées par un titre	2,18	162 626							162 626
Passifs d'impôts courants et différés	2,9	23 537							23 537
Autres passifs	2.10	671 038							671 038
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2,12	-							-
Provisions	2,19	86 979							86 979
Dettes subordonnées	2,20	12 687							12 687
Total dettes		**11 566 671**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**11 566 671**
Capitaux propres									-
Capital		72 572							72 572
Primes et réserves consolidées liées au capital		983 814	-110 687	2 180 134	-237 948	-1 862 651	79 535	8 034	960 696
Résultat de l'exercice		118 511	-8 343	-223 398	237 948	-2 365	12 185	-980	121 373
Sous-total		**1 174 897**	**-119 030**	**1 956 736**	**-**	**-1 865 016**	**91 720**	**7 054**	**1 154 641**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-15 947							-15 947
Total part du Groupe		**1 158 950**	**-119 030**	**1 956 736**	**-**	**-1 865 016**	**91 720**	**7 054**	**1 138 694**
Participations ne donnant pas le contrôle		16 475							16 475
Total capitaux propres consolidés		**1 175 425**	**-119 030**	**1 956 736**	**-**	**-1 865 016**	**91 720**	**7 054**	**1 155 169**
Total passif		**12 742 096**	**-119 030**	**1 956 736**	**-**	**-1 865 016**	**91 720**	**7 054**	**12 721 840**

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour l'exercice 2022 tel que publié dans le dernier rapport financier annuel puis le compte de résultat retraité à la suite de l'application des normes IFRS 17 et IFRS 9.

(en milliers d'euros)	Notes	IFRS4 / IAS39	Impacts de première application	IFRS9 / 17
		31 déc. 2022		31 déc. 2022
Intérêts et produits assimilés	3,1	85 953		85 953
Intérêts et charges assimilées	3,2	-53 378		-53 378
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	3,3	109		109
Commissions (produits)	3,4	734 671		734 671
Commissions (charges)	3,4	-195 748		-195 748
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3,5	132 890		132 890
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3,6	-1 422		-1 422
Résultat net des autres activités	3,8	24 058		24 058

Produit net bancaire		**727 133**	-	**727 133**
Charges générales d'exploitation	3,9	-561 490		-561 490
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		-36 415		-36 415
Résultat brut d'exploitation		**129 228**	-	**129 228**
Coût du risque de crédit	3.10	5 875		5 875
Résultat d'exploitation		**135 103**	-	**135 103**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3,11	2 748	2 862	5 610
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3,12	4 724		4 724
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3,13	-		-
Résultat avant impôts		**142 575**	**2 862**	**145 437**
Impôts sur les bénéfices	3,14	-32 740	-	-32 740
Résultat des activités abandonnées avant impôts		9 108		9 108
Impôts sur les bénéfices des activités abandonnées		-		-
Résultat des activités abandonnées	3,15	**9 108**	-	**9 108**
Résultat net		**118 943**	**2 862**	**121 805**
Participations ne donnant pas le contrôle		-432	-	-432
Résultat net – part du groupe		**118 511**	**2 862**	**121 373**

1.9 Pilier 2 : Réforme fiscale – taux d'imposition minimum mondial

En décembre 2021, l'OCDE a publié un modèle de règles visant à garantir que les grandes entreprises multinationales paient un niveau minimum d'impôt sur les revenus générés dans chacune des juridictions où elles opèrent ("Pilier 2"). Ces règles ont été transposées au niveau européen par la DIRECTIVE (UE) 2022/2523 DU CONSEIL du 14 décembre 2022, et en France par la loi de finances pour 2024.
En tant que sous-groupe de la société Financière IDAT SAS, le Groupe ODDO BHF SCA entre dans le champ d'application de Pilier 2, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023.
Le Groupe a lancé un projet pour identifier les conséquences et organiser les processus nécessaires pour se conformer à cette réforme fiscale.
Selon les premières estimations basées sur les données disponibles (notamment les données issues de la déclaration pays-par-pays), les taux d'imposition seraient supérieurs à 15% dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe opère. Toutefois, il pourrait exister un nombre limité de juridictions où un impôt complémentaire serait dû. Le Groupe n'anticipe toutefois pas, à date, d'impact matériel de cette réforme au regard de sa charge d'impôt actuelle. Compte tenu de la complexité de calcul induite par ces règles et de l'évolution du périmètre du Groupe, les effets de cette réforme font encore l'objet de travaux.
Conformément aux règles IAS 12, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à Pilier 2.

Note 2 – Notes relatives au bilan

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Actifs détenus à des fins de transaction		
Effets publics et valeurs assimilées	25 297	10 212
Obligations et autres titres à revenu fixe	214 877	135 808
Titres cotés	*214 877*	*135 808*
Titres non cotés	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	3 108	5 509
Titres cotés	*3 105*	*5 501*
Titres non cotés	*3*	*8*
OPCVM	35	305
Titres cotés	*35*	*265*
Titres non cotés	-	*40*
Instruments dérivés (hors couverture)	142 101	189 121
Autres	-	-
Sous-total	**385 418**	**340 955**
Dont juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	-	-
Actifs obligatoirement à la juste valeur par résultat		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	54 802	155 931
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	*54 802*	*155 931*
Actions et autres titres à revenu variable	268 208	234 658
Titres cotés	*11 030*	*12 993*
Titres non cotés	*257 178*	*221 665*
OPCVM	185 474	204 089
Titres cotés	*139 027*	*128 854*
Titres non cotés	*46 447*	*75 235*
Autres	-	-
Sous-total	**508 484**	**594 678**
Dont juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	**366 538**	**330 183**
Actifs à la juste valeur par résultat sur option		

Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	-	-
Autres	-	-
Sous-total	-	-
Dont juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	-	-
Total	**893 902**	**935 633**

Conditions d'utilisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(En milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Les titres immobilisés détenus par le Groupe sont classés en Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat sur la ligne Actions et autres titres à revenu variable, Titres non-côtés. Ces titres sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres immobilisés		
Titres de participation	*20 461*	*22 488*
Autres titres détenus à long terme	*1 163*	*956*
Parts dans les entreprises liées	*2 895*	*1 333*
Créances rattachées	-	-
Total	**24 519**	**24 777**

Détail des instruments dérivés hors couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Actions et indices	**-**	**-**	**1 776**	**-**	**-**	**17 408**
Swaps	-	-	-	-	-	-
Autres contrats fermes	-	-	1 776	-	-	15 608
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	1 800
Taux	**77 033**	**72 300**	**3 776 402**	**98 746**	**92 639**	**3 800 166**
Swaps	77 033	72 300	3 696 400	98 746	92 639	3 748 000
Autres contrats fermes	-	-	80 002	-	-	52 166
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-
Change	**54 454**	**63 075**	**4 519 324**	**75 056**	**96 409**	**5 080 370**
Swaps	33 298	29 084	2 993 529	50 889	38 720	3 362 932
Autres contrats fermes	20 404	33 240	1 269 888	23 491	57 013	1 596 641
Instruments conditionnels	752	751	255 907	676	676	120 797
Autres	**10 614**	**19 830**	**759 439**	**15 319**	**13 678**	**719 222**
Swaps	5 132	4 287	237 280	5 344	4 827	255 595
Autres contrats fermes	5 482	15 543	522 159	9 975	8 851	463 627
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-
Total	**142 101**	**155 205**	**9 056 941**	**189 121**	**202 726**	**9 617 166**

2.2 Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Couverture de juste valeur	**48 345**	**13 714**	**1 565 774**	**71 669**	**5 958**	**1 409 175**
Swaps	48 345	13 714	1 565 774	71 669	5 958	1 409 175
Autres contrats fermes	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Swaps	-	-	-	-	-	-
Autres contrats fermes	-	-	-	-	-	-

Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-
Total	**48 345**	**13 714**	**1 565 774**	**71 669**	**5 958**	**1 409 175**

2.3 Actifs financiers a la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Effets publics et valeurs assimilées	389 007	272 676
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 464 186	1 401 841
Titres cotés	*1 464 186*	*1 394 062*
Titres non cotés	-	*7 779*
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres cotés	-	-
Titres non cotés	-	-
Titres immobilisés	-	-
Titres de participation	-	-
Autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Créances rattachées	11 879	7 454
Total	**1 865 072**	**1 681 971**
Dont plus ou moins-values latentes comptabilisées directement en capitaux propres	*-34 475*	*-58 909*

Détail par devise des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Euros	1 674 996	1 459 328
Dollars	189 785	222 281
Livre Sterling	-	-
Yen	-	-
Autres	291	362
Total	**1 865 072**	**1 681 971**

2.4 Titres de dette au cout amorti

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Effets publics et valeurs assimilées	6 930	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 409	17 974
Titres cotés	*11 409*	*17 974*
Titres non cotés	-	-
Créances rattachées	169	166
Total	**18 508**	**18 140**

Détail par devise des titres de dette au coût amorti

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Euros	13 009	12 941
Dollars	-	-
Livre Sterling	-	-
Yen	-	-
Autres	5 499	5 199
Total	**18 508**	**18 140**

2.5 Valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marche

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**			
	Prix de marché cotés (niveau 1)	**Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2)**	**Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3)**	**Total**
Actifs Financiers				
Actifs détenus à des fins de transaction	243 317	142 101	-	**385 418**
Actifs obligatoirement à la juste valeur par résultat	122 689	19 257	366 538	**508 484**
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	48 345	-	**48 345**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 865 072	-	-	**1 865 072**
Passifs Financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	28 915	155 205	-	**184 120**

Instruments dérivés de couverture	-	13 714	-	**13 714**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**			
	Prix de marché cotés (niveau 1)	**Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2)**	**Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3)**	**Total**
Actifs Financiers				
Actifs détenus à des fins de transaction	151 706	189 249	-	**340 955**
Actifs obligatoirement à la juste valeur par résultat	119 659	144 836	330 183	**594 678**
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	71 669	-	**71 669**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 681 971	-	-	**1 681 971**
Passifs Financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	59 340	202 775	-	**262 115**
Instruments dérivés de couverture	-	5 958	-	**5 958**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-

2.6 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au cout amorti

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Comptes et prêts	5 653 279	5 779 168
à vue	*5 000 482*	*5 147 763*
à terme	*652 797*	*631 405*
Titres reçus en pension livrée	214 679	99 052
Créances rattachées	9 458	5 163
Dépôts de garantie versés-Banques	51 904	67 906
Total brut	**5 929 320**	**5 951 289**
Provisions	-3 235	-2 451
Total	**5 926 085**	**5 948 838**

Au 31/12/2023, la ligne Comptes et prêts à vue inclus un prêt overnight ouvert auprès de la Banque Centrale Européenne pour un montant de 4 300 000K€. Au 31/12/2022, ce prêt était présenté sur la ligne Comptes et prêts à terme pour un montant de 4 000 222K€. La borne d'ouverture présentée ci-dessus a été modifiée afin d'assurer la comparabilité des données financières.

2.7 Prêts et créances sur la clientèle, au cout amorti

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Autres concours à la clientèle	1 992 029	2 303 180
crédits	*1 763 641*	*1 931 586*
titres assimilés à des prêts et créances	*76 388*	*112 921*
titres empruntés	-	-
valeurs reçues en pension	*152 000*	*258 673*
Comptes ordinaires débiteurs	52 728	16 850
Prêts participatifs	-	-
Créances rattachées	99 542	84 077
Dépôts et cautionnements versés-Clients	20 912	26 369
Total brut	**2 165 211**	**2 430 476**
Provisions	-21 818	-26 996
Total	**2 143 393**	**2 403 480**

2.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Obligations et autres instruments de dettes	-	-
Créances rattachées	-	-
Total brut	**-**	**-**
Dépréciations	-	-
Total	**-**	**-**

2.9 Actifs et passifs d'impôts

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**		**31/12/2022**	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Impôts courants	2 142	20 428	26 630	15 364

Impôts différés	53 315	7 727	51 952	8 173
Total	**55 457**	**28 155**	**78 582**	**23 537**

Au 31 décembre 2023, le stock d'impôts différés actifs du Groupe ODDO BHF SE se compose d'une créance d'impôts constatée au titre des pertes fiscales de ODDO BHF (Schweiz) AG d'un montant de 3 806K€. Les pertes fiscales ont été réalisées entre les exercices 2017 et 2021. Un business plan permet de démontrer qu'il est hautement probable que ces pertes fiscales pourront être utilisées au cours des cinq prochaines années.

Détail des impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	31/12/2021	ID constatés en résultat	ID constatés en capitaux propres	Autres	31/12/2022	ID constatés en résultat	ID constatés en capitaux propres	Autres	31/12/2023
Participation	4 700	-470	-	-	4 230	-115	-	-	**4 115**
Provisions	22 851	-372	-7 936	89	14 632	-63	2 090	-1 341	**15 318**
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	3	-4 512	17 182	62	12 735	2 160	-7 269	-	**7 626**
Déficits reportables	18 827	-16 255	-	1 928	4 500	234	-	895	**5 629**
Autres (*)	1 269	6 906	-507	14	7 682	4 051	45	1 122	**12 900**
Impôts différés nets	**47 650**	**-14 703**	**8 739**	**2 093**	**43 779**	**6 267**	**-5 134**	**676**	**45 588**
Impôts différés actifs	50 364				51 952				**53 315**
Impôts différés passifs	-2 714				-8 173				**-7 727**

(*) Les impacts liés à l'application de la norme IFRS 16 sont présenté sur la ligne Autres. Ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	ID constatés en résultat	ID constatés en capitaux propres
Impôts différés actifs	506	-
Impôts différés passifs	547	-
Impôts différés nets	**1 053**	**-**

2.10 Autres actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de négociation règlement	192 718	224 882	204 984	206 929
Dépôts et cautionnements	39 363	9 644	52 320	16 903
Impôts, taxes et comptes rattachés	20 998	39 027	19 599	28 681
Personnel et comptes rattachés	211	143 251	233	137 152
Organismes sociaux et comptes rattachés	2 883	44 074	3 055	44 783
Clients et comptes rattachés	257 028	-	354 358	275
Fournisseurs et comptes rattachés	2 629	75 532	1 552	70 932
Crédits en attente de renouvellement	16 099	-	9 012	-
Stocks et assimilés	266 657	-	293 318	-
Charges constatées d'avance	6 079	-	7 576	-
Produits constatés d'avance	-	105	-	95
Charges à payer	-	19 426	-	22 476
Produits à recevoir	79 083	-	55 015	-
Valeurs à l'encaissement	-	1 333	-	1 111
Dettes sur minoritaires des OPCVM	-	-	-	-
Divers	66 111	124 012	40 146	51 360
Dettes de loyers	-	100 311	-	90 341
Total	**949 859**	**781 597**	**1 041 168**	**671 038**

Les dettes de loyers du Groupe se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Variations	31/12/2023
Immeubles	88 152	10 046	98 198
Matériel de transport	2 189	-76	2 113
Total	**90 341**	**9 970**	**100 311**

Le tableau suivant présente les Dettes de loyers au 31/12/2023 par maturité :

(en milliers d'euros)	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Immeubles	79 046	19 152	-	98 198
Matériel de transport	2 113	-	-	2 113
Total	**81 159**	**19 152**	**-**	**100 311**

2.11 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022

Génération Vie	47 303	33 268
Groupe Cogefi	1 934	2 238
Magnacarta	-	-
ABN AMRO-ODDO BHF B.V	2 113	2 500
Participations dans les entreprises mises en équivalence	**51 350**	**38 006**

Nous avons regroupé sous l'appellation Groupe Cogefi, les entités Cogefi et Cogefi Gestion

Les données financières des principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	**Total du bilan**	**Produit net bancaire - Chiffre d'affaires**	**Résultat net**
Génération Vie	4 562 882	397 853	9 143
Cogefi	32 938	3 666	-238
ABN AMRO-ODDO BHF B.V	5 597	7 504	-801
Total	**4 601 417**	**409 023**	**8 104**

2.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Néant

2.13 Immobilisations

(en milliers d'euros)	**Valeur Brute 31/12/2022**	**Mvt de périmètre**	**Entrées**	**Sorties**	**Autres**	**Valeur brute 31/12/2023**	**Amort. et dépré.**	**Valeur Nette 31/12/2023**
Immobilisations incorporelles								
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de commerce	61 608	1 548	-	-	-	63 156	-17 614	45 542
Droit d'usage	10	-	-	-	-	10	-	10
Logiciels	76 079	-	783	-2 945	1 831	75 748	-67 459	8 289
En cours	1 197	-	618	-	-1 659	156	-	156
Autres	225	-	-	-	-	225	-	225
Sous-total	**139 119**	**1 548**	**1 401**	**-2 945**	**172**	**139 295**	**-85 073**	**54 222**
Immobilisations corporelles								
Mobilier et matériel de bureau	20 913	-	2 477	-8 233	164	15 321	-9 954	5 367
Matériel de transport	815	-	55	-	4	874	-665	209
Matériel informatique	24 239	-	2 835	-1 061	85	26 098	-22 691	3 407
Agencements	49 867	-	3 630	-6 830	7 475	54 142	-19 269	34 873
Terrains	4 694	-	-	-768	250	4 176	-	4 176
Constructions	8 980	-	-	-2 145	436	7 271	-641	6 630
Immo. en cours	986	-	7 921	-	-7 545	1 362	-	1 362
Droit d'utilisation	170 075	-	31 767	-75 387	4 626	131 081	-43 684	87 397
Autres	703	-	-	-	-	703	-453	250
Sous-total	**281 272**	**-**	**48 685**	**-94 424**	**5 495**	**241 028**	**-97 357**	**143 671**
Total	**420 391**	**1 548**	**50 086**	**-97 369**	**5 667**	**380 323**	**-182 430**	**197 893**

La colonne Autres héberge les écarts de conversion. Les droits d'utilisation ont dégagé un écart de conversion de 698K€.

Répartition des fonds de commerce par activité

(en milliers d'euros)	**Banque d'investissement**		**Banque Privée**		**Gestion d'actifs**		**Total Groupe**	
	Exercice 2023	**Exercice 2022**	**Exercice 2023**	**Exercice 2022**	**Exercice 2023**	**Exercice 2022**	**Exercice 2023**	**Exercice 2022**
Valeur brute	8 380	8 380	41 108	39 560	13 668	13 668	63 156	61 608
Dépréciation	-7 987	-7 594	-220	-	-9 407	-7 552	-17 614	-14 755
Valeur nette comptable	**393**	**786**	**40 888**	**39 560**	**4 261**	**6 116**	**45 542**	**46 853**

Droits d'utilisation des biens pris en location par le groupe

En application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe comptabilise désormais dans la rubrique Immobilisations corporelles les droits d'utilisation des biens loués. Les mouvements de la période sont présentés dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	**Valeur Brute 01/01/2023**	**Mvt de périmètre**	**Entrées**	**Sorties**	**Autres**	**Valeur brute 31/12/2023**	**Amort. et dépré.**	**Valeur Nette 31/12/2023**
Droits d'utilisation	**170 075**	**-**	**31 767**	**-75 387**	**4 626**	**131 081**	**-43 685**	**87 396**
Immeubles de bureaux	165 799	-	30 697	-74 273	4 612	126 835	-41 511	85 324
Matériels de transport	4 276		1 070	-1 114	14	4 246	-2 174	2 072

Ecarts d'acquisition par activité

(en milliers d'euros)	Banque d'investissement		Banque Privée		Gestion d'actifs		Total Groupe	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Valeur brute	12 652	12 652	21 682	22 831	52 089	52 089	86 423	87 572
Dépréciation	-12 652	-12 652	-	-	-	-	-12 652	-12 652
Valeur nette comptable	**-**	**-**	**21 682**	**22 831**	**52 089**	**52 089**	**73 771**	**74 920**

2.14 Dépréciations et provisions

Les données financières présentées dans cette note répondent aux exigences de la norme IFRS 9.

Synthèse des dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2023			31/12/2022		
		Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette
Actifs financiers au coût amorti		**8 710 438**	**-26 061**	**8 684 377**	**9 089 131**	**-30 377**	**9 058 754**
Titres de dette au coût amorti	2,4	18 510	-2	18 508	18 142	-2	18 140
Strate 1		*18 510*	*-2*	*18 508*	*18 142*	*-2*	*18 140*
Strate 2		-	-	-	-	-	-
Strate 3		-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2,6	5 929 320	-3 235	5 926 085	5 951 289	-2 451	5 948 838
Strate 1		*5 924 172*	*-2 840*	*5 921 332*	*5 843 196*	*-1 279*	*5 841 917*
Strate 2		*4 934*	*-181*	*4 753*	*108 093*	*-894*	*107 199*
Strate 3		*214*	*-214*	-	-	*-278*	*-278*
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2,7	2 165 211	-21 818	2 143 393	2 430 476	-26 996	2 403 480
Strate 1		*1 986 366*	*-1 593*	*1 984 773*	*2 201 397*	*-1 559*	*2 199 838*
Strate 2		*115 621*	*-2 018*	*113 603*	*152 195*	*-3 279*	*148 916*
Strate 3		*59 726*	*-15 884*	*43 842*	*72 389*	*-20 758*	*51 631*
POCI		*3 498*	*-2 323*	*1 175*	*4 495*	*-1 400*	*3 095*
Autres actifs	2.10	597 397	-1 006	596 391	689 224	-928	688 296
Strate 1		*472 499*	*-313*	*472 186*	*512 354*	*-439*	*511 915*
Strate 2		*117 301*	*-73*	*117 228*	*169 441*	*-81*	*169 360*
Strate 3		*7 597*	*-620*	*6 977*	*7 429*	*-408*	*7 021*
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2,3**	**1 865 603**	**-531**	**1 865 072**	**1 682 591**	**-620**	**1 681 971**
Strate 1		*1 865 603*	*-531*	*1 865 072*	*1 682 591*	*-620*	*1 681 971*
Strate 2		-	-	-	-	-	-
Strate 3		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**2,1**	**1 000**	**-1 000**	**-**	**-**	**-**	**-**
Strate 1		-	-	-	-	-	-
Strate 2		-	-	-	-	-	-
Strate 3		*1 000*	*-1 000*	-	-	-	-
Engagements de financement		**2 167 667**	**-1 418**	**2 166 249**	**2 007 809**	**-1 646**	**2 006 163**
Strate 1		*2 164 124*	*-1 386*	*2 162 738*	*1 988 780*	*-927*	*1 987 853*
Strate 2		*3 273*	*-32*	*3 241*	*18 799*	*-719*	*18 080*
Strate 3		*45*	-	*45*	*5*	-	*5*
POCI		*225*	-	*225*	*225*	-	*225*
Engagements de garantie		**746 901**	**-3 269**	**743 632**	**86 499**	**-420**	**86 079**
Strate 1		*728 173*	*-1 997*	*726 176*	*86 300*	*-365*	*85 935*
Strate 2		*17 317*	*-637*	*16 680*	*88*	-	*88*
Strate 3		*1 411*	*-635*	*776*	*111*	*-55*	*56*
Total		**13 491 609**	**-32 279**	**13 459 330**	**12 866 030**	**-33 063**	**12 832 967**

Détail des dépréciations et des provisions pour risques de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Mvts de périmètre	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres	31/12/2023
Dépréciation des Actifs	**30 377**	**-**	**12 045**	**-302**	**-15 308**	**-751**	**26 061**

financiers au coût amorti							
Dépréciations sur encours sains (Strate 1)	3 279	-	6 801	-255	-5 065	-12	4 748
Dépréciations sur encours dégradés (Strate 2)	4 254	-	3 652	-7	-5 036	-591	2 272
Dépréciations sur encours douteux (Strate 3)	21 444	-	669	-40	-5 207	-148	16 718
Dépréciations sur POCI	1 400	-	923	-	-	-	2 323
Dépréciation des Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**620**	**-**	**112**	**-64**	**-137**	**-**	**531**
Dépréciations sur encours sains (Strate 1)	620	-	112	-64	-137	-	531
Dépréciations sur encours dégradés (Strate 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (Strate 3)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**	**1 000**	**-**	**-**	**-**	**1 000**
Dépréciations sur encours sains (Strate 1)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours dégradés (Strate 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (Strate 3)	-	-	1 000	-	-	-	1 000
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors bilan	**2 066**	**-**	**7 365**	**-**	**-4 428**	**-316**	**4 687**
Dépréciations sur encours sains (Strate 1)	1 292	-	5 024	-	-2 914	-19	3 383
Dépréciations sur encours dégradés (Strate 2)	719	-	1 341	-	-1 094	-297	669
Dépréciations sur encours douteux (Strate 3)	55	-	1 000	-	-420	-	635
POCI	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépréciations et provisions	**33 063**	**-**	**20 522**	**-366**	**-19 873**	**-1 067**	**32 279**

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

(en milliers d'euros)	**Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)**	**Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)**	**Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)**	**Dépréciations sur Crédit dépréciés à l'origine**	**Total**
Au 1er janvier 2023	**5 191**	**4 973**	**21 499**	**1 400**	**33 063**
Dotations nettes aux dépréciations	**3 501**	**-1 143**	**-1 816**	**923**	**1 465**
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	11 044	99	-	-	11 143
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	-3 944	-4 425	-	-	-8 369
Transfert vers strate 1	511	-1 279	-	-	-768
Transfert vers strate 2	-254	934	-	-	680
Transfert vers strate 3	-	-425	425	-	-
Autres dotations / reprises sans changement de strate	-3 856	3 953	-2 241	923	-1 221
Utilisation de dépréciations	**-**	**-**	**-2 181**	**-**	**-2 181**
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	**-30**	**-889**	**851**	**-**	**-68**
Au 31 Décembre 2023	**8 662**	**2 941**	**18 353**	**2 323**	**32 279**

2.15 Passifs financiers a la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Passifs détenus à des fins de transaction		
Titres vendus à découvert	28 915	59 389
Instruments dérivés (hors couverture)	155 205	202 726
Autres	-	-
Sous-total	**184 120**	**262 115**
Dont juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	**-**	**-**
Total	**184 120**	**262 115**

Détail des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Juste valeur	Variations de juste valeur résultante du risque de crédit	Différence entre juste valeur et montant dû à l'échéance	Juste valeur	Variations de juste valeur résultante du risque de crédit	Différence entre juste valeur et montant dû à l'échéance
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

2.16 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts bancaires	-	-
Comptes créditeurs et emprunts à vue	496 886	448 584
Comptes créditeurs et emprunts à terme	1 427 305	1 471 761
Titres donnés en pension livrée	267 065	333 981
Dépôts et cautionnements reçus-Banques	110 073	139 037
Sous-total	**2 301 329**	2 393 363
Dettes rattachées	14 729	4 605
Total	**2 316 058**	**2 397 968**

2.17 Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	6 937 265	7 328 114
Titres donnés en pension livrée	41 221	7 048
Comptes d'épargne à régime spécial	145 858	194 866
Autres dettes diverses	248 723	345 149
Dépôts et cautionnements versés-Clients	57 274	65 018
Sous-total	**7 430 341**	**7 940 195**
Dettes rattachées	14 906	3 565
Total	**7 445 247**	**7 943 760**

2.18 Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	152 129	160 397
Autres dettes représentées par un titre	2 373	1 792
Sous-total	**154 502**	**162 189**
Dettes rattachées	1 794	437
Total	**156 296**	**162 626**

2.19 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Mvt de Périmètre	Dotation	Reprise	Reprise non utilisée	Autres	31/12/2023
Provisions pour engagements de retraite	54 811	-	18 627	-817	-210	-7 560	64 851
Provisions pour litiges	5 517	-	2 866	-1 511	-518	131	6 485
Autres provisions pour pertes et charges	23 586	-	15 345	-14 625	-2 749	-104	21 453
Provisions pour risques de crédit sur engagements hors bilan (Cf Note 2.14) (*)	3 065	-	7 365	-	-5 427	-317	4 686
Total	**86 979**	**-**	**44 203**	**-16 953**	**-8 904**	**-7 850**	**97 475**

La colonne « Autres » correspond aux écarts de conversion.

2.20 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées à durée déterminée (*)	162 080	12 155
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Sous-total	**162 080**	**12 155**
Dettes rattachées	5 375	532

Total	**167 455**	**12 687**

*(*) **ODDO BHF SE** détient au passif un encours résiduel d'emprunts subordonnés de 12 M€. Ces 12 M€ ont été émis en 2005 sont remboursables en 2025. Les emprunts subordonnés ont été émis à taux fixe et sont couverts en risque de taux. Ces dettes subordonnées font l'objet d'une comptabilité de couverture.*

Conformément à l'article 63 et 64 du CRR, les emprunts subordonnés d'ODDO BHF SE sont éligibles en tant qu'instruments de fonds propre de catégorie 2. A ce titre 2.6 M€ sont qualifiés de fonds propres au 31/12/2023.

2.21 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les transferts d'actifs financiers non décomptabilisés sont limités aux opérations de pension livrée conclues dans le cadre de la gestion du refinancement du Groupe. Au 31 Décembre 2023, les titres détenus par le Groupe et donnés en pension livrée sont des obligations classées en actifs financiers à la juste-valeur par résultat et s'élèvent à 12.7 millions d'euros. Les passifs associés représentent un montant de 12.7 millions d'euros.

2.22 Avantages du personnel

2.22.1 Engagements postérieurs à l'emploi

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies. On distingue les engagements du groupe de la manière suivante :

• Engagements des sociétés françaises :
Les droits acquis au titre des indemnités de départ en retraite sont définis pour ODDO BHF SCA par la Convention Collective Nationale des marchés financiers, et pour ODDO BHF Asset Management SAS et La Banque Privée Saint Germain par le Droit du travail.
La recommandation de l'ANC n°2013-02 en matière d'évaluation des engagements de retraite n'indique pas comment déterminer l'hypothèse de turnover.
Conformément à la réponse du CNCC (EC 2018-17), seules les démissions entrent dans le calcul du turnover.

• Engagements des sociétés du groupe ODDO BHF SE :

Les collaborateurs d'ODDO BHF SE et de ses filiales bénéficient d'avantages de retraite basés sur différents types de régimes.
Pour la plupart des employés d'ODDO BHF SE et de ses filiales BHF-Betriebsservice GmbH et FRANKFURT-TRUST Investment-Gesellschaft mbH, l'ancien régime de retraite statique à prestations définies a été modifié en octobre 2017, avec effet rétroactif au 1er janvier 2017, évoluant vers un régime de retraite dynamique à cotisations définies.
Les employés reçoivent une contribution mensuelle de l'employeur, qu'ils peuvent décider de compléter avec leurs propres contributions dans le cadre du régime d'indemnisation différée. Ces cotisations sont créditées au compte de prestations de retraite de l'employé concerné.
Les cotisations sont investies dans des supports d'investissement sélectionnés, dont la performance détermine le montant d'intérêt à payer sur les cotisations.
Les comptes de prestations de retraite comprennent deux sous-comptes, un compte employeur et un compte employé. À la date de conversion, les cotisations versées par les sociétés susmentionnées (cotisations employeur) ont été versées dans le sous-compte employeur et les cotisations versées par les salariés sur une base volontaire dans le cadre du régime de rémunération différée dans les sous-comptes des employés respectifs.
Les comptes de prestations de retraite sont conservés par Treuhandverein für die BHF-BANK e. V. et sur le modèle d'une fiducie. Comme Treuhandverein für die BHF-BANK e. V. est un fiduciaire agissant uniquement pour le compte de ODDO BHF Group, l'arrangement prévoit une protection contractuelle supplémentaire contre l'insolvabilité.
Les prestations de retraite des employés de ODDO BHF Asset Management GmbH sont basées sur différents accords et sont comptabilisés dans le palier ODDO BHF SE depuis le 1er août 2017, date d'apport de la société.
Les actifs déposés auprès de Treuhandverein für die BHF-BANK e. V. et de Generali Pensionsfonds AG sont éligibles à la couverture des engagements de retraite. Une provision est enregistrée au passif lorsque les actifs affectés aux plans ne couvrent pas la totalité des engagements, à l'inverse un actif est enregistré dans le cas où les plans seraient surfinancés.
La méthode actuarielle retenue est celle des unités de crédits projetés. Les pertes et gains actuariels au titre du régime des indemnités de fin de carrière transitent par les capitaux propres conformément à l'amendement de la norme IAS 19. Le taux d'actualisation retenu est basé sur l'indice Mercer Yield Curve construit à partir du taux des obligations à long terme du secteur privé.

Principales hypothèses actuarielles (en milliers d'euros)	**2023/12**	**2022/12**
Taux d'actualisation	3.59% - 3.55%	4.21% - 4.18%
Augmentation moyenne attendue des salaires	3.00% - 3.00%	3.00% - 2.00%
Tables de mortalité	TH/TF 00-02 - Heubeck 2018G	TH/TF 00-02 - Heubeck 2018G

Evolution de l'engagement actualisé	**2023/12**	**2022/12**
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	297 637	425 232
Coût des services	6 079	7 100
Charge d'intérêt	10 991	4 766
Pertes/(gains) actuariels	28 672	-106 354
Prestations payées	-17 961	-39 609
Autres	-2 855	6 146
Variations de périmètre	0	357
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	**322 564**	**297 637**

Actifs des plans de pension	**2023/12**	**2022/12**
Juste-valeur des actifs des plans à l'ouverture	255 780	354 528
Produits d'intérêts des actifs des plans	9 609	3 901
Gains/(pertes) actuariels	18 823	-82 704
Prestations payées	-16 969	-39 002
Contributions employeur	14 230	13 435

Contributions des bénéficiaires	2 310	2 138
Autres	-4 108	3 484
Variations de périmètre	0	0
Juste-valeur des actifs des plans à la clôture	**279 675**	**255 780**

Comptabilisation de l'engagement net	**2023/12**	**2022/12**
Engagements nets à l'ouverture	41 586	70 704
Charges inscrites au compte de résultat	3 161	2 603
Prestations directement payées par l'employeur	-17 961	-39 609
Pertes/(gains) actuariels	13 947	-26 720
Autres mouvements	1 694	34 522
Variations de périmètre	460	357
Engagements nets à la clôture	**42 889**	**41 857**
Dont engagements nets sur plans surfinancés comptabilisés à l'actif	17 002	8 875
Provision à la clôture	**59 891**	**50 732**

2.22.2 Autres avantages à long terme

Au 31 décembre 2023, le Groupe ODDO BHF SCA a comptabilisé une provision de 2 004K€ au titre de la Médaille du Travail.

Note 3 – Notes relatives au compte de résultat

3.1 Intérêts et produits assimilés

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Opérations avec les établissements de crédit	206 258	39 744
Opérations avec la clientèle	95 918	37 459
Instruments dérivés de couverture	24 105	2 987
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	21 475	5 669
Autres	192	94
Total	**347 948**	**85 953**

3.2 Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Opérations avec les établissements de crédit	-72 559	-36 661
Opérations avec la clientèle	-137 102	-15 024
Dettes représentées par un titre	-12 050	-439
Dettes subordonnées	-5 026	-182
Instruments de couverture	-2 162	-1 072
Dettes sur minoritaires des OPCVM	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	**-228 899**	**-53 378**

3.3 Gains ou pertes nets résultant des couvertures

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Couverture de juste valeur	**1 145**	**109**
Variations de la juste valeur attribuables aux instruments de couverture	-34 404	57 247
Juste valeur de micro couverture	-34 404	57 247
Juste valeur de couvertures de portefeuille	-	-
Variations de la juste valeur attribuables aux éléments couverts	35 549	-57 138
Juste valeur de micro couverture	35 549	-57 138
Juste valeur de couvertures de portefeuille	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	-	-
Total	**1 145**	**109**

3.4 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Produits de commissions sur		
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-
Opérations avec la clientèle	198	413
Opérations sur titres	83 603	87 961
Opérations de change	-	-
Engagements de financement et garantie	15 715	22 316

Instruments dérivés	598	764
Prestation de services financiers	79 488	90 254
Gestion d'actifs	582 365	532 122
Conservation	2 245	841
Autres	-	-
Total	**764 212**	**734 671**
Charges de commissions sur		
Opérations de trésorerie et interbancaires	-561	-1 107
Opérations avec la clientèle	-1	-1
Opérations sur titres	-26 903	-25 865
Opérations de change	-	-
Engagements de financement et garantie	-117	-99
Instruments dérivés	-154	-130
Prestation de services financiers	-2 494	-5 748
Gestion d'actifs	-172 192	-162 798
Conservation	-	-
Autres	-	-
Total	**-202 422**	**-195 748**

3.5 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	44 513	67 152
Actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	-	74
Inefficacité des couvertures de juste valeur	-	-
Opérations de change	17 187	43 584
Actifs et passifs financiers obligatoirement à la JVR	13 116	22 080
Total	**74 816**	**132 890**

3.6 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		
Dividendes	148	-
Plus ou moins-values de cession	-2 060	-1 422
Sous-total	**-1 912**	**-1 422**
Actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes reçus	-	-
Dépréciations	-	-
Plus ou moins-values de cession	-	-
Sous-total	**-**	**-**
Total	**-1 912**	**-1 422**

3.7 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		
Dividendes	-	-
Recyclage en résultat des moins-values latentes sur titres reclassés	-	-
Plus ou moins-values de cession	-	-
Sous-total	**-**	**-**
Actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes reçus	-	-
Dépréciation	-	-
Plus ou moins-values de cession	-	-
Sous-total	**-**	**-**
Total	**-**	**-**

3.8 Produits et charges des autres activités

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Produits		
Activité de négoce de métaux non ferreux	1 528 173	1 869 819
Activité de négoce d'électricité	-	-
Facturation de prestations	3 448	2 939

Autres	13 330	18 684
Sous-total	**1 544 951**	**1 891 442**
Charges		
Activité de négoce de métaux non ferreux	-1 491 917	-1 864 966
Activité de négoce d'électricité	-	-
Autres	-1 477	-2 418
Sous-total	**-1 493 394**	**-1 867 384**
Total	**51 557**	**24 058**

3.9 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Frais de personnel	-421 549	-372 082
Impôts et taxes	-5 083	-5 461
Redevances de crédit-bail et assimilés	-	-
Locations	-13 694	-13 524
Rémunérations d'intermédiaires	-390	-319
Services extérieurs	-602	-476
Transports et déplacements	-2 130	-1 738
Autres charges diverses d'exploitation	-183 328	-167 890
Total	**-626 776**	**-561 490**

Les frais de personnel s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Rémunérations fixes	-222 258	-197 672
Rémunérations variables	-88 753	-75 160
Indemnités et avantages divers	-5 936	-8 410
Intéressement et participation	-8 287	-9 244
Charges sociales et impôts sur les salaires	-96 315	-81 596
Total	**-421 549**	**-372 082**

Paiements à base d'actions
Le Groupe ODDO BHF SCA a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options d'achat d'actions, des droits d'acquérir des actions et des attributions d'actions gratuites

Des plans de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs prévoient, sous condition de présence, une rémunération spécifique sur une période pluriannuelle et payable sous forme d'actions.

Au 31/12/2023, 22 639 actions ont été attribuées.

Les caractéristiques des plans existants au 31 décembre 2023 sont décrites dans les tableaux suivants :

Année **Type de plan**	**2022** **Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires**	**2022** **Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires**	**2022** **Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires**	**2023** **Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires**	**2023** **Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires**
Autorisation des actionnaires	26/03/2021	26/03/2021	26/03/2021	26/03/2021	26/03/2021
Décision de la Gérance	15/06/2022	14/10/2022	14/10/2022	28/04/2023	16/05/2023
Date d'attribution	15/06/2022	14/10/2022	14/10/2022	28/04/2023	16/05/2023
Nombre d'options ou d'actions attribuées	5 231	3 266	893	405	5 798
Période d'acquisition des droits	15/06/2022 15/06/2024	14/10/2022 14/10/2024	14/10/2022 14/10/2026	28/04/2023 28/04/2025	16/05/2023 16/05/2025
Conditions de performance	non	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver
Conditions en cas de licenciement	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver
Conditions en cas de départ à la retraite	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver	Good leaver Bad leaver
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	4 ans	2 ans	2 ans
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (euros)	507,39	507,39	507,39	524,77	524,77
Options ou actions non attribuées					
Options exercées ou actions données	0	0	0	0	0
Options ou actions perdues	0	60	0	0	0
Options ou actions restantes	5 231	3 206	893	405	5 798

Année Type de plan	2023 Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	2023 Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	2023 Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires	2023 Attribution gratuite d'actions AGA Ordinaires
Autorisation des actionnaires	26/03/2021	26/03/2021	26/03/2021	26/03/2021
Décision de la Gérance	30/10/2023	30/10/2023	30/11/2023	30/11/2023
Date d'attribution	30/10/2023	30/10/2023	30/11/2023	30/11/2023
Nombre d'options ou d'actions attribuées	1 284	3 811	810	1 201
Période d'acquisition des droits	30/10/2023	30/10/2023	30/11/2023	30/11/2023
	30/10/2025	30/10/2024	30/11/2025	30/11/2027
Conditions de performance	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	Good leaver	Good leaver	Good leaver	Good leaver
	Bad leaver	Bad leaver	Bad leaver	Bad leaver
Conditions en cas de licenciement	Good leaver	Good leaver	Good leaver	Good leaver
	Bad leaver	Bad leaver	Bad leaver	Bad leaver
Conditions en cas de départ à la retraite	Good leaver	Good leaver	Good leaver	Good leaver
	Bad leaver	Bad leaver	Bad leaver	Bad leaver
Période d'interdiction de cession	2 ans	1 an	2 ans	4 ans
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (euros)	524,77	524,77	524,77	524,77
Options ou actions non attribuées				
Options exercées ou actions données	0	0	0	0
Options ou actions perdues	0	0	0	0
Options ou actions restantes	1 284	3 811	810	1 201

Les caractéristiques des actions distribuées à certains salariés sont décrites dans le tableau suivant :

Période	Exercice 2023
Cours du titre à l'acquisition (euros)	524,77
Méthode de valorisation utilisée	Estimation de la Juste Valeur à partir de l'Actif Net Comptable

Evolution des effectifs par pays

	31/12/2023	31/12/2022
Allemagne	1 222	1 143
Belgique	3	3
Egypte	-	-
Emirats Arabes Unis	2	2
Espagne	10	11
Etats-Unis	11	13
France	954	896
Italie	4	5
Luxembourg	14	13
Pays-Bas	28	26
Royaume Uni	4	2
Suisse	124	118
Tunisie	345	292
Vietnam	4	4
Total	**2 725**	**2 528**

3.10 Cout du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions sur prêts et créances	-2 684	-2 661
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 509	-
Reprises de provisions sur créances douteuses devenues disponibles	4 158	11 633
Reprises de provisions pour risques et charges	1 558	813
Pertes couvertes et non couvertes par des provisions	-109	-355
Pertes de crédit attendues	-2 012	-3 555
Total	**-1 598**	**5 875**

3.11 Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Sociétés financières	5 396	5 610
Sociétés non financières	-	-
Quote Part du résultat net des entreprises mises en équivalence	**5 396**	**5 610**

3.12 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Plus-values de cession nettes	4 135	4 724
Moins-values de cession nettes	-	-
Total	**4 135**	**4 724**

3.13 Variations de valeur des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-
Ecarts d'acquisition négatifs	-	-
Total	**-**	**-**

3.14 Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	-46 579	-18 037
Impôts différés	6 267	-14 703
Impôts sur les bénéfices	**-40 312**	**-32 740**

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net part du groupe	103 396	118 943
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	-1 000	-432
Résultat des activités abandonnées	-	-
Is sur activités cédées	-	-
Charge d'impôt	40 312	32 740
Résultat avant impôt	**142 708**	**151 252**
Taux d'imposition de droit commun Français	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France	**36 861**	**39 068**
Effet des entreprises mises équivalence	-1 394	-710
Effet des différences permanentes	1 406	-1 107
Effet des différences de taux d'imposition	9 560	-1 945
Contributions	-	-
Crédits d'impôts	-4 340	-4 172
Autres éléments	-1 781	1 606
Charge d'impôt comptabilisée	**40 312**	**32 740**
Taux effectif d'impôt (charge d'impôt comptabilisée rapportée au résultat taxable)	28,25%	21,65%

3.15 Résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
KAISERLEI	-	9 108
Résultat des activités destinées à être cédées	**-**	**9 108**

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits	-	9 119
Charges	-	-11
Résultat des activités abandonnées avant impôts	**-**	**9 108**
Impôts sur les bénéfices des activités abandonnées	-	-
Résultat des activités abandonnées	**-**	**9 108**

Note 4 – Informations sectorielles

Le Groupe ODDO BHF est organisé autour de 4 grands pôles métiers :

• 1 - Pôle AM - Asset Management *(Gestion d'actifs)*

Ce pôle regroupe les activités de gestion financière pour compte de tiers, à travers une large gamme de produits ouverts au public et dédiés, et de mandats discrétionnaires.

Il consolide :
- L'activité ODDO BHF Asset Management (OBAM) qui regroupe les entités ***ODDO BHF Asset Management SAS*** à Paris et ***ODDO BHF Asset Management GmbH*** à Düsseldorf,
- L'activité ODDO BHF Trust Management GmbH qui reste filiale de ODDO BHF SE
- L'activité de distribution des produits du Groupe via son réseau de conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI),
- A noter que l'entité ***ODDO BHF Private Equity*** (ex ACG Capital), a fusionné avec l'entité ***OBAM SAS*** (date d'effet au 1er janvier 2023), et que l'entité ***Métropole Gestion*** a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) au profit de l'entité ***OBAM SAS***, effective depuis le 1er décembre 2023.

• 2 - Pôle PWM - Private Wealth Management *(Banque Privée)*

Ce métier de services et de conseil dans le domaine de la gestion patrimoniale, destiné à la clientèle privée, consolide :
- ODDO BHF Banque Privée à Paris,
- ODDO BHF Private Wealth Management qui s'appuie sur un réseau d'agences dans les plus grandes villes allemandes et est également présent en Suisse via l'entité ODDO BHF Switzerland.
- La Banque Privée Saint Germain depuis août 2022 à Paris.

• 3 - Pôle C&M - Corporates & Markets *(Banque d'investissement)*

Ce pôle regroupe :
- Les métiers Equities et Fixed Income qui proposent à leurs clients institutionnels en France et en Allemagne leur expertise en matière d'exécution et de recherche sur une large gamme de produits : actions, obligations, obligations convertibles, dérivés et produits structurés.
- A noter la création d'une Join Venture entre ODDO BHF SCA et le Groupe bancaire néerlandais ABN AMRO, dont l'exploitation a démarré en février 2021. Cette entité basée à Amsterdam intervient sur le métier Equities et en particulier les activités ECM, ses résultats sont mis en équivalence, ODDO BHF SCA détient 50% de cette JV.
- Les activités de Corporate Finance en France et en Allemagne, qui offrent à leurs clients un conseil adapté à leurs besoins pour toutes les opérations de haut de bilan, incluant fusions et acquisitions, LBO / MBO, introductions en Bourse, ingénierie boursière, ingénierie financière, placements et corporate broking,
- Les activités Corporate Banking et International Banking de ODDO BHF SE en Allemagne,
- L'entité ODDO BHF Corporate & Markets AG, filiale de ODDO BHF SE, qui réalise des activités d'intermédiation à la bourse de Francfort,
- Les activités du métier Oddo Metals à Paris (intermédiation sur les métaux non ferreux).

• 4 - Pôle TSO - Treasury, ODDO BHF Services & Others *(Fonds propres, ODDO BHF Services et Autres)*

Ce périmètre consolide :
- L'ensemble des opérations de trésorerie ainsi que l'ensemble des opérations diverses non affectables à un pôle métier en France comme en Allemagne,
- Le résultat de la holding ODDO BHF Belgium (ex BHF Group SA),
- L'activité ODDO BHF Asset Servicing basée à Paris qui propose notamment une solution de tenue de compte conservation adaptée aux clients privés des sociétés de gestion, sociétés financières et banques privées ainsi que des prestations de gestion des contrats en assurance vie.
- A noter depuis le 1er trimestre 2023, l'ouverture effective d'une nouvelle entité installée à Londres (ODDO BHF UK), filiale de ODDO BHF SE, dont l'ambition est de développer les activités Corporate & Markets (Equities et Corporate Finance), mais également la distribution de la gamme de fonds OBAM, sur le marché britannique.

4.1 Résultats par activité

(en milliers d'euros)	Asset Management	Private Wealth Management	Corporates & Markets	Treasury, ODDO BHF Services & Others	Groupe Décembre 2023
Produit net bancaire	**226 162**	**315 872**	**219 184**	**45 227**	**806 445**
Charges générales d'exploitation (y compris dotations aux amortissements)	-177 123	-215 269	-198 779	-79 499	-670 670
Résultat brut d'exploitation	**49 039**	**100 603**	**20 405**	**-34 272**	**135 775**
Coût du risque	-157	-1 362	2 523	-2 602	-1 598
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	5 396	5 396
Gains ou pertes nets sur autres actifs	905	-	-	3 230	4 135
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	**49 787**	**99 241**	**22 928**	**-28 248**	**143 708**

(en milliers d'euros)	Asset Management	Private Wealth Management	Corporates & Markets	Treasury, ODDO BHF Services & Others	Groupe Décembre 2022
Produit net bancaire	**197 056**	**247 174**	**219 741**	**63 162**	**727 133**
Charges générales d'exploitation (y compris dotations aux amortissements)	-150 781	-181 690	-188 527	-76 907	-597 905
Résultat brut d'exploitation	**46 275**	**65 484**	**31 214**	**-13 745**	**129 228**
Coût du risque	41	-388	5 759	463	5 875
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-155	2 903	2 748
Gains ou pertes nets sur autres actifs	45	-	-	4 679	4 724
Variations de valeur des écarts d'acquisition					-
Résultat avant impôts	**46 361**	**65 096**	**36 818**	**-5 700**	**142 575**

4.2 Produit net bancaire par secteur géographique

Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).
Les résultats et le bilan sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe.
L'analyse géographique des résultats et du bilan sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en milliers d'euros)	France		Allemagne		Autres pays		Total Groupe	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Produit net bancaire	**400 458**	**363 356**	**397 817**	**341 773**	**8 170**	**22 004**	**806 445**	**727 133**

4.3 Bilan par secteur géographique

(en milliers d'euros)	France		Allemagne		Autres pays		Total Groupe	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Total des actifs sectoriels	**3 243 349**	**3 840 393**	**8 792 011**	**8 525 891**	**390 509**	**355 556**	**12 425 869**	**12 721 840**
Total des passifs sectoriels	**2 272 226**	**2 786 552**	**8 653 068**	**8 443 902**	**273 174**	**336 217**	**11 198 468**	**11 566 671**

Note 5 – Exposition au risque souverain et évolution des échéanciers des actifs et passifs financiers

Cette note présente les principaux risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère. Les principaux risques sont les suivants :
• Risques de crédit et de contrepartie : risque de perte engendré par le défaut d'une contrepartie ;
• Risques de marché : risque de perte résultant d'une évolution défavorable des variables de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours des métaux, etc.) ;
• Risque opérationnel : risque de perte résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevé. Elle intègre le risque de non-conformité, les risques comptables et fiscaux à l'exclusion du risque stratégique et de réputation ;
• Risques de liquidité : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements à leur échéance. Ce risque comprend en particulier le risque résultant d'une impossibilité de dénouer des positions sur les marchés dans des conditions normales.

5.1 Organisation, procédures et méthodes

Le dispositif de contrôle du Groupe est organisé selon le modèle des « trois lignes de défense » :
• La première ligne de défense est composée de l'ensemble des collaborateurs et des managers du Groupe. Les managers sont responsables des risques, prennent en charge leur prévention et leur gestion – entre autres, par la mise en place de moyens de contrôle permanent de niveau 1 –, ainsi que la mise en place des actions correctives en réponse aux éventuelles déficiences constatées par les contrôles ;
• La deuxième ligne de défense est assurée par les fonctions Conformité, Risques et Contrôle interne. Dans le dispositif de contrôle, il incombe à ces fonctions de vérifier de façon permanente que la maîtrise des risques des opérations est assurée, sous la responsabilité des managers, par la mise en œuvre effective des procédures définies et des contrôles demandés ;
• La troisième ligne de défense est assurée par l'Inspection générale. Elle assure une mission de contrôle périodique strictement indépendant des métiers comme du contrôle permanent.
La Direction des Risques Groupe fait partie du dispositif de contrôle du Groupe. Elle est directement rattachée à Monika Vicandi, gérante du Groupe. La mission de la Direction des Risques est de s'assurer d'une bonne gestion des risques au sein du Groupe et plus particulièrement :
• De recenser l'ensemble des risques du Groupe,
• De mettre en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et d'établir régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, aux Comités spécialisés et aux autorités de supervision bancaire,
• De contribuer à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
• De définir ou valider les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
• De s'assurer du respect de l'appétit au risque au niveau du Groupe,
• De consolider les risques au niveau du Groupe,
• D'évaluer les risques de marché, de contrepartie et opérationnels,
• De s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques,
• De suivre les limites en risques de marché et en risques de contrepartie,
• D'instruire et valider les opérations et limites proposées par les responsables métiers,
• De mettre à jour les cartographies de risques opérationnels et de la mesure de ces derniers,
• De collecter les incidents opérationnels et de suivre les actions menées pour réduire le risque opérationnel.
Des comités Groupe ont, de plus, été créés afin d'assurer la cohérence du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe ODDO BHF. Des comités spécialisés ont été créés au sein de ODDO BHF SCA et ODDO BHF SE pour réaliser un suivi opérationnel. L'ensemble de ces comités mentionnés permet à la Direction des Risques de remonter les informations pertinentes en lien avec la gestion des risques aux dirigeants effectifs du Groupe.

5.2 Les risques de crédit et de contrepartie

5.2.1 Le risque émetteurs lié aux positions du portefeuille de trésorerie

Au 31 décembre 2023, l'encours du portefeuille obligataire de la trésorerie est de 1.9 mds d'euros.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par note de crédit de l'encours, au prix de marché, au 31 décembre 2023.

Note de crédit	Valeur de marché (en m€)	Distribution
AAA	*967*	51%
AA	*455*	24%
A	*316*	17%
BBB	*159*	8%
Total	**1 897**	**100%**

5.2.2 Les risques de l'activité crédit

La mesure et la gestion du risque de crédit sont du ressort d'équipes dédiées au sein du groupe ODDO BHF. Leurs missions consistent notamment à surveiller les expositions et les engagements en matière de risque de crédit, l'analyse de la solvabilité des clients, les décisions de notation et l'approbation des prêts. Ces équipes définissent également les limites, les stratégies de diversification et les politiques de gestion du collatéral. Elles sont responsables, dans la limite de leurs délégations, du processus de décision d'octroi de crédit et se chargent de transmettre les dossiers aux niveaux de délégation supérieurs. Enfin, elles surveillent également le respect des exigences réglementaires relatives aux activités de crédit. Sur le plan organisationnel, une séparation nette a été faite entre le *front-office* et le *back-office*. Cette séparation est respectée dans l'ensemble de la banque.
Le crédit est accordé et les garanties sont contrôlées conformément à la stratégie de gestion du risque de crédit et à la politique de crédit. Un nombre limité de gestionnaires du risque de crédit expérimentés et indépendants des services commerciaux sont autorisés à se prononcer sur les notations et à approuver les engagements de crédit. La délégation repose notamment sur l'expérience du gestionnaire du risque de crédit, sur le segment du client, sur la notation, sur le montant et la durée du

prêt, ainsi que sur le type d'opération. En outre, les demandes de prêt qui dépassent les seuils prédéfinis basés sur les notations sont soumises à l'approbation des instances décisionnelles. La mission des gestionnaires de risques de crédit comprend en outre la surveillance continue des risques et l'évaluation des engagements de prêts dont ils sont responsables et peut également inclure la gestion spéciale et la restructuration des prêts à problèmes. La responsabilité du provisionnement des risques incombe au Loan Loss Provision Committee.
Dans la section suivante, les instruments de crédit soumis au risque de crédit sont classés en fonction des niveaux de notation (et selon les modèles de dépréciation IFRS 9) et des secteurs, en fin d'année :

En %	Portefeuille crédits					Portefeuille de trésorerie et dérivés OTC			
	2023	Strate 1	Strate 2	Strate 3	na	2023	Strate 1	Strate 2	na
Lombard	32,90	32,90	-	-	-	0,10	-	-	0,10
AAA	4,70	4,60	0,10	-	-	55,00	55,00	-	-
AA	10,10	10,10	-	-	-	15,30	13,20	-	2,10
A	16,60	16,60	-	-	-	19,10	16,20	-	2,90
BBB	21,80	21,20	0,60	-	-	8,30	7,50	-	0,80
BB	8,90	8,70	0,20	-	-	-	-	-	-
B	1,80	1,70	0,10	-	-	0,20	0,20	-	-
CCC et inférieurs	3,20	0,90	0,40	1,90	-	2,00	2,00	-	-
Total	**100,00**	**96,70**	**1,40**	**1,90**	**-**	**100,00**	**94,10**	**-**	**5,90**

Secteurs en %	Portefeuille crédits		Portefeuille de trésorerie edérivés OTC	
	2023	RB 2022	2023	RB 2022
Banques et assurances	42.10	34.20	71.20	69.10
dont: covered bonds et obligations publiques garanties	-	-	40.40	30.90
dont: liquidités à court terme	-	-	-	-
Industrie	11.70	11.70	3.50	5.00
Ménages	24.00	28.10	0.10	0.10
Administrations publiques	3.80	3.00	20.50	15.70
Commerce	3.70	3.90	0.40	1.90
Immobilier	1.60	1.60	0.10	0.20
Services/autres	13.10	17.50	4.20	8.00
Total	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**

5.2.3 Les risques de la banque de financement et d'investissement

• Le risque de Dépôt
Ce risque est lié aux excédents quotidiens de la trésorerie du Groupe (risques de dépôt). Les excédents de trésorerie du Groupe sont déposés sur nos comptes bancaires.
• Le risque de remplacement
Ce risque est lié aux opérations de couverture effectuées par les métiers dans le cadre de la gestion des risques de marché. Ces opérations sont traitées dans le cadre de contrats d'appel de marge avec des contreparties bancaires de premier ordre et régies par des conventions-cadres permettant les dépôts de garantie et les appels de marge. Ils sont consolidés et encadrés par des limites spécifiques.
• Swap de taux
La Groupe ODDO BHF traite des swaps de taux en couverture des risques de taux.
• Swaps de devises, swaps de change et change à terme
Ces opérations sont effectuées soit dans le cadre de la gestion des positions en devises du Groupe, soit dans le cadre du refinancement des positions en devises (principalement en dollars américain) liées à l'activité ODDO BHF Metals. Le risque de remplacement associé à ces instruments est consolidé avec les autres risques de même nature et encadré par les limites en risques de remplacement des contreparties considérées.
• Les opérations de Prêt / Emprunt de titres et de pensions livrées
Dans le cadre de ses activités, le Groupe réalise des opérations de prêt, d'emprunt, de prise en pension et de mise en pension de titres. Il peut s'agir d'opérations d'intermédiation où le Groupe intervient en tant qu'intermédiaire entre des prêteurs et des emprunteurs. D'autre part, dans le cadre de la tenue de marché obligataire, le Groupe est amené à prendre des positions vendeuses sur certains titres. Ces positions sont couvertes par des emprunts de titres. Ces opérations de prêt (et d'emprunt) de titres font l'objet de réception (et de versement) de collatéral en espèces en garantie. Le risque de remplacement associé aux prêts et emprunts de titres et aux pensions livrées est consolidé et encadré par les limites en risques de remplacement des contreparties considérées.

5.2.4 Les risques liés au négoce de métaux

ODDO BHF Metals est exposé à deux types de risques de contrepartie :
• Le risque de crédit généré par l'octroi de termes de paiement lors de la livraison de marchandises.
Ce risque de crédit est atténué par de contrats d'assurance-crédit couvrant 90 % de l'encours garanti et des garanties parentales. Il est encadré par un système de limites suivi quotidiennement.
• Le risque de remplacement généré par les engagements à prix fixés à l'avance.
Une limite en risque de remplacement est établie par contrepartie, cette dernière étant étroitement liée à la limite de risque de crédit. Le risque évalué est lié à la valorisation au prix de marché des engagements dont le prix est fixé auquel est ajoutée une majoration reflétant l'augmentation potentielle de l'exposition.

5.2.5 Le risque d'intermédiation

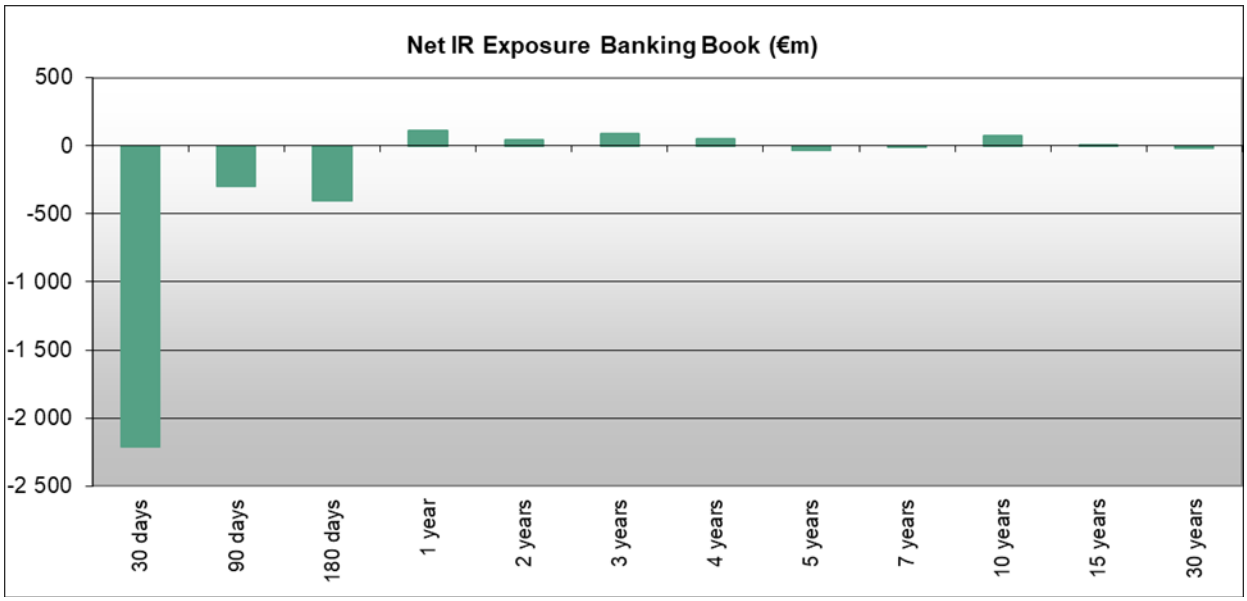
Le risque de contrepartie lié à l'activité d'intermédiation est évalué de façon quotidienne afin de répondre aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatives aux risques de Règlement / Livraison. Quatre types de clients ont été définis : institutions financières, compagnies d'assurance, sociétés de gestion et *hedge funds*. Pour chacun de ces types de clients, des catégories de limites de risques ont été définies en fonction des qualités de crédit des contreparties.
La Direction des Risques consolide par client les engagements non dénoués. L'exposition en risque est déterminée à partir des plus ou moins-values latentes des positions auxquelles est ajoutée une majoration dépendant du type de produit échangé. Un rapport quotidien est transmis par la Direction des Risques aux parties prenantes.

5.3 Les risques de marché relatifs aux activités de transactions sur instruments financiers

Trois mesures de risque sont calculées :
• La Value at Risk correspond à la perte maximale potentielle engendrée sur 1 jour avec un niveau de confiance de 99%. Le montant de la Value at Risk au 31 décembre 2023 s'élève à 2.23 m€ sur le périmètre groupe des portefeuilles de négociation.
• Les scénarios internes de stress test sont des scenarios définis pour mesurer les risques maximums encourus en cas de situation de crise. Ces scénarios sont appliqués de façon quotidienne aux activités pour Compte Propre.
• Les scénarios de risques réglementaires relatifs à l'adéquation des fonds propres aux risques de marché.

5.3.1 Le risque de taux

Le Groupe a défini des stress tests de taux sur la base d'études historiques. Les postes du bilan les plus sensibles au risque de taux sont le portefeuille obligataire, les positions de l'activité de tenue de marché obligataire et les engagements de retraite.
Le groupe ODDO BHF a conduit des analyses et des calculs sur les impacts des changements individuels des courbes de taux d'intérêt et examine les tendances en ce qui concerne les déformations des courbes de taux.
Le portefeuille bancaire du groupe ODDO BHF n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt significatif en devises étrangères.
Au 31 décembre 2023, l'impact d'une hausse des taux d'intérêts de 200 bps sur le portefeuille bancaire est une perte de 9.9 M€.



5.3.2 Le risque de spread de crédit liés aux positions sur obligations

Le Groupe est exposé au risque de variation du cours des obligations au travers de son portefeuille de Trésorerie, ainsi que par les activités de tenue de marché obligataire.
Le risque de crédit de l'activité de tenue de marché obligataire de ODDO BHF SCA est évalué quotidiennement grâce à des limites par émetteur et en global en fonction du rating de l'obligation. Le portefeuille est également encadré par des stress tests de déformation des courbes de spreads de crédit conservateurs compte tenu de l'horizon court terme de détention de ces titres.
Le risque de crédit du portefeuille de trésorerie est très faible car il est essentiellement investi en obligations d'Etat, en obligations financières et en obligations sécurisées.

Les risques de crédit au 31 décembre 2023 représentent un impact de -6 476 k€ pour un stress de 100 bps.

5.3.3 Les risques liés aux cours des métaux

Les risques de marché liés au cours des métaux sont les suivants :
• Risque de prix : L'exposition du portefeuille aux variation sur 1 jour des prix LME à structure constante des prix. Le risque de prix au 31 décembre 2023 était de 16.8 k€ contre 4.6 k€ au 31 décembre 2022.
• Risque de prime (base) : L'exposition à une variation du montant de la prime qui correspond au différentiel de valorisation entre le métal physique et la référence du marché à terme du LME, mesuré sur un mois. Le risque de prix au 31 décembre 2023 était de 2.4 m€ contre 2.0 m€ au 31 décembre 2022.

Partant des limites en tonnes, la Direction des Risques calcule ces risques de marché par le calcul de stress tests développés en interne et basés sur des variations historiques maximum constatées sur un mois (un jour pour la variation du prix LME).

5.3.4 Les risques de cours actions

Le Groupe est exposé au risque de variation du cours des actions au travers des activités de marché « Specialist Floor Equity » chez ODDO BHF SE et Facilitation chez ODDO BHF SCA.
Au 31 décembre 2023, la trading VaR du groupe pour le risque action était de 0.02 M€.

5.3.5 Les risques de change

Le risque de change généré par les activités du Groupe est un risque résiduel car il est couvert sur le marché à terme à l'initiation des positions ou sur une base quotidienne dans le cas des activités ODDO BHF Metals. Les résultats en devise sont couverts mensuellement.

Contributions des devises au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
EUR	11 168 203	11 168 203	11 289 408	11 289 408
USD	964 708	964 708	1 153 379	1 153 379
GBP	33 737	33 737	19 508	19 508
JPY	4 911	4 911	6 579	6 579
Autres devises	254 310	254 310	252 966	252 966
Total	**12 425 869**	**12 425 869**	**12 721 840**	**12 721 840**

5.4 Les risques opérationnels

De par ses activités, (réception et exécution d'ordres pour compte de tiers, tenue de marché, prêt à la clientèle, analyse financière, gestion collective, gestion privée, tenue de compte conservation, négoce de métal, corporate finance, etc.), ODDO BHF est exposé aux risques opérationnels.
La gestion des risques opérationnels est assurée par plusieurs acteurs situés au sein des lignes métiers / fonctions supports et au niveau du groupe :
• La Direction des Risques du Groupe : dirigée par le Group Chief Risk Officer, la Direction des Risques du Groupe est chargée de veiller à la cohérence des politiques de gestion des risques opérationnels entre les différentes directions des risques locales et de la consolidation des données
• Le Département de Risque Local : l'équipe de risque opérationnelle de chaque entité rapporte directement au responsable du Département de Risque Local. Ces équipes sont responsables de :
• La rédaction et diffusion des procédures régissant la gestion du risque opérationnel au sein de chaque entité du groupe ODDO BHF,
• L'administration de l'outil de gestion des risques d'entreprise du Groupe (ci-après GECCO) : gestion de la base de données des utilisateurs, saisie du plan de contrôle et des cartographies des risques de chaque ligne métier / fonction support dans l'outil.
• L'analyse et la validation de chaque incident opérationnel dans GECCO,
• La formation des équipes opérationnelles à l'utilisation de GECCO,
• S'assurer que les membres du comité de direction (Collège de la Gérance, Vorstand) sont informés dans les 48h suivant l'identification, des incidents opérationnels ayants un impact réel ou potentiel supérieur à 10 k€,
• Analyser les comptes d'erreur pour détecter les incidents opérationnels non enregistrés dans GECCO
• Contacter les collaborateurs en charge de la présentation au Group Executive Risk Committee des incidents opérationnels ayant un impact réel ou potentiel supérieur à 10 k€,
• Organiser et valider, en collaboration avec les métiers, la création et la mise à jour des cartographies des risques de manière régulière,
• Organiser la présentation des cartographies des risques opérationnels en Group Executive Risk Committee.
• Organiser le suivi des plans d'action relatifs aux incidents opérationnels et aux cartographies des risques renseignés dans GECCO,
• Communiquer aux membres du Group Executive Risk Committee des informations relatives au risque opérationnel,
• Communiquer aux autorités de régulation les informations relatives au risque opérationnel,
• Toute autre mission ad hoc visant à renforcer le système de contrôle des risques opérationnels au sein du Groupe.

• Chief Operating Officer (COO) ou le responsable des fonctions support : Le COO est, au sein des secteurs d'activité, le représentant compétent de la Direction des Risques Locale dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Il doit veiller à ce que les procédures régissant les risques opérationnels soient respectées par les équipes opérationnelles. Il en va de même pour les responsables des fonctions support. Ils doivent s'assurer que :
• La création / la mise à jour des cartographies des risques est effectuée régulièrement et en collaboration avec l'équipe des risques opérationnels de la Direction des Risques Locale avant validation lors du Group Executive Risk Committee en présence du responsable de l'activité, le cas échéant.
• Les incidents sont saisis dans GECCO, conformément aux principes énumérés dans la politique de collecte des incidents opérationnels.
• Les incidents dont l'impact est supérieur à 10 k€ sont notifiés en fonction des exigences locales répertoriées dans la Politique de collecte des incidents opérationnels,
• Le plan de contrôle est en place et est communiqué à l'équipe de gestion des risques opérationnels de la Direction des Risques Locale pour l'intégration des contrôles clés dans GECCO. La liste des employés effectuant les contrôles et saisissant les résultats dans l'outil doit également être transmise,
• Des plans d'action sont mis en place et saisis dans GECCO après la présentation d'incidents opérationnels ayant un impact réel ou potentiel supérieur à 10 k€ ou de cartographies des risques lors du Group Executive Risk Committee afin de réduire les faiblesses identifiées. Le Group Executive Risk Committee doit valider les plans d'action liés aux incidents opérationnels ou aux cartographies des risques.

Il est important de noter qu'en raison des exigences réglementaires, le CRO d'OBAM SAS, responsable du service de contrôle des risques d'OBAM SAS, assume également les responsabilités susmentionnées.

5.5 Le risque de liquidité

La gestion et le contrôle des risques de liquidité sont assurés de façon quotidienne par le département de Trésorerie de ODDO BHF.
Au 31 décembre 2023, les ratios de liquidité Bale III consolidés s'établissent à 208% pour le LCR et 170% pour le NSFR.

5.6 Exposition au risque souverain

Le Groupe ODDO BHF détenait au 31 Décembre 2023 des obligations émises ou garanties par le gouvernement Allemand et les Etats Fédéraux Allemands pour un nominal de 450 M€ et une valorisation de 440 M€, des obligations émises ou garanties par le gouvernement Français pour un nominal de 59 M€ et une valorisation de 56 M€, des obligations émises ou garanties par le gouvernement Italien pour un nominal de 6 M€ et une valorisation de 6 M€, des obligations émises ou garanties par le gouvernement Belge pour un nominal de 1.5 M€ et une valorisation de 1.5 M€, et des obligations émises ou garanties par le gouvernement Portugais pour un nominal et une valorisation de 2 K€.

5.7 Evolution des échéanciers des actifs et passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2023							
	Jusqu'à 1 mois	**De 1 mois à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 2 ans**	**De 2 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Sans échéance**	**Total**
Caisse, Banques centrales, CCP	202 234	-	-	-	-	-	-	202 234
Actifs financiers à la juste	59 049	17 380	41 876	58 753	137 382	71 468	507 994	893 902

valeur par résultat								
Instruments dérivés de couverture	-	198	3 179	18 022	26 325	621	-	48 345
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40 865	33 219	328 157	352 155	994 893	115 783	-	1 865 072
Actifs financiers au coût amorti	2 045	-	5 262	8 259	2 942	-	-	18 508
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	5 340 526	109 202	217 209	18 080	119 937	121 131	-	5 926 085
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1 071 858	138 439	265 639	178 218	191 680	297 559	-	2 143 393
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total emplois	**6 716 577**	**298 438**	**861 322**	**633 487**	**1 473 159**	**606 562**	**507 994**	**11 097 539**
Banques centrales	8 351	-	-	-	-	-	-	8 351
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	61 780	9 668	14 167	28 331	46 025	15 054	9 095	184 120
Instruments dérivés de couverture	179	3 158	7 032	3 345	-	-	-	13 714
Dettes envers les établissements de crédit	1 522 253	8 124	292 773	4 329	100 128	388 451	-	2 316 058
Dettes envers la clientèle	6 447 094	367 222	343 019	41 913	43 143	70 108	132 748	7 445 247
Dettes représentées par un titre	9 845	80 026	64 425	1 500	500	-	-	156 296
Dettes subordonnées	-	-	4 842	12 613	-	150 000	-	167 455
Total ressources	**8 049 502**	**468 198**	**726 258**	**92 031**	**189 796**	**623 613**	**141 843**	**10 291 241**

(en milliers d'euros)	**31/12/2022**							
	Jusqu'à 1 mois	**De 1 mois à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 2 ans**	**De 2 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Sans échéance**	**Total**
Caisse, Banques centrales, CCP	241 419	-	-	-	-	-	-	241 419
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 241	17 594	62 748	67 751	75 588	102 825	586 886	935 633
Instruments dérivés de couverture	26	7	1 975	9 633	51 767	8 261	-	71 669
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	14 152	79 373	193 598	431 711	829 467	133 670	-	1 681 971
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	7 098	11 042	-	-	18 140
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	5 488 300	126 532	147 767	4 679	69 003	112 557	-	5 948 838
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1 153 869	85 868	215 803	411 474	300 100	236 366	-	2 403 480
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total emplois	**6 920 007**	**309 374**	**621 891**	**932 346**	**1 336 967**	**593 679**	**586 886**	**11 301 150**
Banques centrales	3	-	-	-	-	-	-	3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	29 839	17 337	51 198	32 873	44 360	80 062	6 446	262 115
Instruments dérivés de couverture	-	18	1 198	1 520	663	2 559	-	5 958
Dettes envers les établissements de crédit	1 382 844	276 113	67 301	269 316	75 697	326 697	-	2 397 968
Dettes envers la clientèle	6 890 494	275 611	426 820	77 643	50 346	45 874	176 972	7 943 760
Dettes représentées par un titre	31 340	31 932	97 354	1 000	1 000	-	-	162 626
Dettes subordonnées	-	-	-	-	12 687	-	-	12 687
Total ressources	**8 334 520**	**601 011**	**643 871**	**382 352**	**184 753**	**455 192**	**183 418**	**10 785 117**

Note 6 – Engagements de garantie et de financement

6.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Engagements de financement	**2 914 742**	**2 053 394**
Engagements en faveur d'établissements de crédits	512 563	99 748
Engagements en faveur de la clientèle	2 402 179	1 953 646
Engagements de garantie	**21 102**	**459 591**
Engagements en faveur d'établissements de crédits	1 898	224 168
Engagements en faveur de la clientèle	19 204	235 423

Engagements sur titres	**18 424**	**24 502**
Titres à livrer	12 255	13 058
Fonds Private Equity-Capital non délivré	6 169	11 444
Autres engagements	**781 246**	**813 315**
Autres valeurs affectées en garantie	781 246	813 315
Engagements en faveur d'autres entreprises financières	-	-
Total	**3 735 514**	**3 350 802**

6.2 Engagements reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement	**2 077 294**	**453 315**
Engagements reçus d'établissements de crédits	592 048	311 941
Engagements reçus de la clientèle	1 485 246	141 374
Engagements de garantie	**776 467**	**921 670**
Engagements reçus d'établissements de crédits	-	-
Engagements reçus de la clientèle	776 467	921 670
Engagements sur titres	**23 895**	**13 058**
Titres à recevoir	23 895	13 058
Fonds Private Equity-Capital non délivré	-	-
Autres engagements	**50 800**	**162 219**
Total	**2 928 456**	**1 550 262**

Note 7 – Informations complémentaires

7.1 Juste valeur des instruments financiers évalués au cout amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	5 926 085	5 933 199	5 948 838	5 952 566
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2 143 393	2 152 741	2 403 480	2 417 513
Titres de dette, au coût amorti	18 508	18 367	18 140	17 842
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	2 316 058	2 308 266	2 397 968	2 378 119
Dettes envers la clientèle	7 445 247	7 438 357	7 943 760	7 932 822
Dettes représentées par un titre	156 296	156 296	162 626	162 626
Dettes subordonnées	167 455	167 455	12 687	12 687
Autres passifs financiers	-	-	-	-

Les justes valeurs sur les instruments financiers évalués au coût amorti sont déterminées selon des techniques de valorisation basées sur des données de marché pour les dettes obligataires. Les certificats de dépôts ne sont pas ajustés compte tenu de leur faible durée.

Présentation de la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti par niveau :

(en milliers d'euros)	31/12/2023			
	Prix de marché cotés (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3)	Total
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	1 210 671	4 722 528	**5 933 199**
Prêts et créances sur la clientèle	-	812 430	1 340 311	**2 152 741**
Titres de dette au coût amorti	18 367	-	-	**18 367**
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	-	1 246 429	1 061 837	**2 308 266**
Dettes envers la clientèle	-	5 076 991	2 361 366	**7 438 357**
Dettes représentées par un titre	-	153 923	2 373	**156 296**
Dettes subordonnées	-	-	167 455	**167 455**

(en milliers d'euros)	31/12/2022			
	Prix de marché cotés (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3)	Total

Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	1 355 346	4 597 220	**5 952 566**
Prêts et créances sur la clientèle	-	849 548	1 567 965	**2 417 513**
Titres de dette au coût amorti	17 842	-	-	**17 842**
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	-	1 361 965	1 016 155	**2 378 120**
Dettes envers la clientèle	-	4 989 179	2 943 643	**7 932 822**
Dettes représentées par un titre	-	160 834	1 792	**162 626**
Dettes subordonnées	-	-	12 687	**12 687**

7.2 Ventilation du bilan en éléments courants et non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Actif				
Caisse, Banques centrales, CCP	202 234	-	241 419	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	626 299	267 603	689 469	246 164
Instruments dérivés de couverture	3 377	44 968	2 008	69 661
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	402 241	1 462 831	287 123	1 394 848
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	7 307	11 201	-	18 140
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	5 666 937	259 148	5 762 599	186 239
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1 475 936	667 457	1 455 540	947 940
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
Total	**8 384 331**	**2 713 208**	**8 438 158**	**2 862 992**
Passif				
Banques centrales	8 351	-	3	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	94 710	89 410	104 820	157 295
Instruments dérivés de couverture	10 369	3 345	1 216	4 742
Dettes envers les établissements de crédit	1 823 150	492 908	1 726 258	671 710
Dettes envers la clientèle	7 290 083	155 164	7 769 897	173 863
Dettes représentées par un titre	154 296	2 000	160 626	2 000
Dettes subordonnées	4 842	162 613	-	12 687
Total	**9 385 801**	**905 440**	**9 762 820**	**1 022 297**

7.3 Participations

7.3.1 Périmètre de consolidation

Dénomination	31-déc-23			31-déc-22		
	Méthode	Contrôle	Intérêts	Méthode	Contrôle	Intérêts
ODDO BHF S.C.A (Paris)	Mère	100,00%	100,00%	Mère	100,00%	100,00%
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT S.A.S (Paris)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO MADELEINE S.A (Paris)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
GENERATION NEW TECH S.A.S (Paris) **(TUP)**	NC	-	-	IG	95,65%	95,65%
ODDO BHF NEW YORK CORPORATION (New York)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF TUNIS S.A (ex Oddo Tunis) (Tunis)	IG	99,97%	99,97%	IG	99,97%	99,97%
ODDO HONG KONG LIMITED (Hong Kong) **(Liquidée)**	NC	-	-	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF SE (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Belgium S.A (Bruxelles)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Private Equity (ex ACG Capital) (Paris) **(FUSION)**	NC	-	-	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Private Debt RAIF-Subfund 1 (Luxembourg)	IG	35,43%	35,43%	IG	35,43%	35,43%
METROPOLE GESTION (Paris)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
LA BANQUE PRIVEE SAINT GERMAIN (Paris)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
QUILVEST BANQUE PRIVEE FINANCE (Paris)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
GENERATION VIE S.A (Paris)	MEE	47,50%	47,50%	MEE	47,50%	47,50%
COGEFI S.A (Paris)	MEE	34,00%	34,00%	MEE	34,00%	34,00%
COGEFI GESTION (Paris)	MEE	34,00%	34,00%	MEE	34,00%	34,00%
MAGNACARTA S.A.S (Lyon)	NC	-	-	MEE	29,30%	29,30%
ABN AMRO ODDO BHF B.V (Amsterdam)	MEE	50,00%	50,00%	MEE	50,00%	50,00%
BHF Grundbesitz-Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. am Kaiserlei oHG (Francfort)	NC	-	-	IG	100,00%	100,00%
BHF Immobilien-GmbH (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
BHF Private Equity Treuhand- und Beratungsgesellschaft mbH (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
BHF-Betriebsservice GmbH (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Frankfurter Vermögens-Treuhand Gesellschaft mit beschränkter Haftung	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%

(Francfort)						
ODDO BHF Asset Management Lux (Munsbach)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Industrie-Beteiligungs-Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Neudorf Verwaltung S.A (Munsbach)	NC	-	-	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Asset Management GmbH (Düsseldorf)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF (Schweiz) AG (Zurich)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Solutions GmbH (Saarbrücken)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Trust GmbH (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF Corporates & Markets AG (Francfort)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ODDO BHF UK Limited (Londres)	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%

Les évolutions de périmètre au 31 décembre 2023 sont les suivantes :
• Fusion des sociétés ODDO BHF Private Equity et ODDO BHF Asset Management SAS, toutes deux entièrement détenues par ODDO BHF SCA en date du 01/01/2023.
• TUP de la société Métropole Gestion et de ODDO BHF Asset Management SAS en date du 30/11/2023.
• Liquidation de la société Neudorf Verwaltung S.A en date du 08/12/2022.

Le taux de détention de ODDO BHF Private Debt RAIF-Subfund 1 présenté dans les Etats financiers 2022 était erroné (38.14% au lieu de 35.43%). La borne d'ouverture de la note ci-dessus a été corrigée.

7.3.2 Sociétés non consolidées

Au 31 Décembre 2023, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces participations ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés.

Dénomination	31-déc-23		31-déc-22	
	Contrôle	Intérêts	Contrôle	Intérêts
Alpha Intelligence Capital GP	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Belvall Holdings SA	75,10%	75,10%	75,10%	75,10%
Wizbii S.A.S	29,63%	29,63%	27,85%	27,85%
ODDO BHF Private Equity GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Private Equity Lux GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Private Equity Lux GP II	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Secondaries Fund II GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Venture Capital Lux GP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Venture Capital Fund GP	100,00%	100,00%	-	-
ODDO BHF Environmental Opportunities II GP	100,00%	100,00%	-	-
ODDO BHF Opportunités Stratégiques GP	100,00%	100,00%	-	-
ODDO BHF Strategic Opportunities	100,00%	100,00%	-	-
BHF Private Equity Management GmbH (Francfort)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Family Office GmbH (Francfort)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Frankfurter Beteiligungs-Treuhand GmbH (Francfort)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Financial Advisor AG (Zurich)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Mittelstand Unitranche Co-Investment GP S.à r.l. (Munsbach)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Private Assets GP SARL (Munsbach)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Office Grundstücksverwaltungsgesellschaft mbH (Francfort)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
US Real Estate Beteiligungs GmbH (Francfort)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ODDO BHF Family Office AG (Zurich)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

7.3.3 Titres de participation

Les titres de participation n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Dénomination	31-déc-23		31-déc-22	
	Contrôle	Intérêts	Contrôle	Intérêts
Magnacarta	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Buy Co	13,55%	13,55%	10,07%	10,07%
Pledg S.A.S	22,25%	22,25%	19,15%	19,15%
Qashflo (ex C2 Capital S.A.S)	21,33%	21,33%	20,92%	20,92%
Coin House	6,49%	6,49%	6,49%	6,49%

7.4 Parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées, les sociétés exerçant une influence notable sur le Groupe, ainsi que le collège de la gérance.
Les transactions opérées entre ODDO BHF SCA et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.
Les comptes du groupe sont intégrés globalement dans les comptes de la Financière IDAT, société exerçant le contrôle du Groupe.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 7.3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent :

- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation (cas non applicable)
- celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mises en équivalence,
- les sociétés qui exercent une influence notable sur le Groupe
- les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation mais non présentées dans les comptes consolidés du Groupe.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Société d'Influence notable / de contrôle	Sociétés consolidées par mise en équivalence	Société d'Influence notable / de contrôle	Sociétés consolidées par mise en équivalence
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-
Autres actifs	354	379	355	360
Total	**354**	**379**	**355**	**360**
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	215	40 730	10 593	64 786
Autres passifs	-	81	-	3 985
Total	**215**	**40 811**	**10 593**	**68 771**
Engagements de garantie et de financement				
Engagements donnés	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Eléments de résultats relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Société d'Influence notable / de contrôle	Sociétés consolidées par mise en équivalence	Société d'Influence notable / de contrôle	Sociétés consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	-	-
Commissions (produits)	-	36 606	-	36 842
Commissions (charges)	-	-2 653	-	-3 112
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Produits des autres activités	376	1 014	319	1 404
Charges des autres activités	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation	-281	-	-289	-
Total	**95**	**34 967**	**30**	**35 134**

Rémunération du collège de la gérance

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Rémunérations fixes	-6 350	-6 363
Rémunérations variables	-9 367	-8 694
Dont plans d'options de souscription d'actions		
Dont plans d'attribution d'actions gratuites	-396	-25
Dont droits d'acquérir directement des actions		
Intéressement et participation		
Total	**-15 717**	**-15 056**

Note 8 – Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des commissaires aux comptes des sociétés du groupe ODDO BHF SCA, intégrées globalement, comptabilisés dans le résultat 2022 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	PWC		Deloitte		Autres	
	Montant 31.12.2023	Montant 31.12.2022	Montant 31.12.2023	Montant 31.12.2022	Montant 31.12.2023	Montant 31.12.2022
Audit						

- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 723	2 179	388	418	345	378
- Services autres que la certification des comptes	1 455	907	289	181	-	1
Total	**4 178**	**3 086**	**677**	**599**	**345**	**379**

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit France figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 711 K€, dont 563 K€ au titre de la mission de certification des comptes de Oddo BHF SCA et ses filiales, et 148 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise, procédures convenues, consultations règlementaires).

Le montant total des honoraires de Deloitte France figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 677 K€, dont 388 K€ au titre de la mission de certification des comptes de Oddo BHF SCA et ses filiales, et 289 K€ au titre de services autres que la certification des comptes.

Note 9 – Evènements postérieurs à la clôture

Néant

VIII. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale
ODDO BHF SCA
12, boulevard de la Madeleine 75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ODDO BHF SCA relatifs à l'exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation du risque de crédit relatif aux activités de financement du Groupe

Risque identifié	*Notre réponse*
Dans le cadre de ses activités de financement, le Groupe est exposé au risque de crédit. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, il constitue des dépréciations destinées à couvrir les pertes attendues. Nous avons considéré ce point comme un élément clé de l'audit en raison de la matérialité des expositions et du niveau de jugement requis pour déterminer les pertes attendues et les paramètres de risque associés dans le contexte actuel d'incertitude accrue liée aux conséquences de l'invasion de l'Ukraine. En conséquence, nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituait un point clé de notre audit.	Nous avons évalué le caractère approprié de la conception des contrôles clés liés au calcul des pertes de crédit attendues, ainsi que leur efficacité opérationnelle. Nous avons examiné les hypothèses, les méthodologies retenues par le Groupe pour estimer le montant des pertes de crédits attendues et en particulier les ajustements spécifiques apportés pour prendre en compte les effets du contexte actuel d'incertitude. Sur la base d'une sélection de dossiers de crédit, nous avons examiné les analyses menées par le Groupe pour estimer les flux de trésorerie futurs et déterminer le niveau de pertes attendues. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la documentation disponible sur la situation financière des sociétés concernées et à apprécier le caractère raisonnable de la valorisation retenue pour les sûretés et les hypothèses utilisées par le Groupe pour apprécier le risque de crédit résiduel de ces expositions au regard du contexte actuel d'incertitude.

Le montant des encours de prêts et créances enregistrés au coût amorti est de 8 094 M€ au 31 décembre 2023. ***Les dépréciations correspondantes s'élèvent à 24 M€ :*** ***- 7 M€ sur les encours sains et dégradés (strates 1&2)*** ***- 18 M€ sur les encours douteux (strate 3 & POCI)*** ***Se référer à la note 2.14 « Dépréciations et Provisions »***	Enfin, nous avons examiné les informations données au titre de l'évaluation du risque de crédit sur les actifs au coût amorti dans l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance comptable et calcul des commissions de surperformance

Risque identifié	***Notre réponse***
Dans le cadre de ses activités de gestion d'actifs et de banque privée, le Groupe Oddo BHF perçoit des commissions de surperformance calculées selon les dispositions contractuelles de certains Organismes de Placement Collectif (ci-après « OPC ») ou mandats de gestion. Ces commissions variables sont déclenchées lorsqu'un indice de référence préalablement défini atteint un certain seuil à l'issue de la période de calcul. Elles sont comptabilisées en résultat à l'échéance de la période contractuelle de calcul qui est généralement de 12 mois mais peut aller au-delà. Nous avons considéré que l'évaluation des commissions de surperformance constituait un point clé de l'audit du fait : - de leur importance relative, de la complexité de leur estimation liée notamment à la diversité des données utilisées et à la disparité des dates de clôtures des OPC, - des risques opérationnels liés à leur calcul, de la périodicité de calcul retenue pour chacun des OPC qui peut être différente - de son exercice social, de l'incertitude pesant sur la recouvrabilité de certaines ommissions estimées à l'issue de la période de calcul. ***Se référer à la note 1.6.5 b des états financiers consolidés.***	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des commissions de surperformance. Sur la base d'un échantillon de fonds et de mandats, nos travaux ont consisté à : - vérifier la concordance des calculs de commissions de surperformance avec la méthode définie dans le prospectus des fonds ou contrats de gestion sous mandat concernés, - rapprocher les montants calculés par les valorisateurs externes des fonds aux montants comptabilisés, - procéder à un recalcul des montants de commissions selon les modalités précisées dans les contrats, - vérifier le correct rattachement des commissions à l'exercice de comptabilisation, - le cas échéant, vérifier le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'estimation des commissions recouvrables. Enfin, nous avons examiné les informations relatives à l'évaluation des commissions de surperformance figurant dans l'annexe des comptes consolidés.

Valorisation des actifs et passifs de l'activité Oddo BHF Metals

Risque identifié	***Notre réponse***
Au sein de ses métiers de Banque d'investissement, Oddo BHF a développé une activité d'intermédiaire sur les métaux non ferreux (aluminium notamment). Dans le cadre de cette activité, la société est amenée à détenir des stocks physiques, à négocier des contrats à terme physiques et à mettre en place des instruments de couverture (contrats d'achat ou vente à terme sur le LME, dérivés de change notamment). Au regard de l'importance relative des positions et des spécificités de cette activité, nous avons considéré que l'existence des stocks physiques et la valorisation des différentes positions de cette activité constituait un point clé de l'audit. *Le stock de métaux non ferreux s'élève à 267 M€ au 31.12.2023.* *Se référer à la note 2.10 « Autres Actifs et Passifs »*.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la société pour l'évaluation et la comptabilisation des positions de l'activité Oddo BHF Metals. Nous avons notamment examiné les contrôles clés mis en œuvre par la société, en particulier ceux liés à : - la réconciliation des positions avec les contreparties externes (tiers détenteurs de stocks), - les contrôles afférents à la cohérence des positions entre les systèmes de gestion et la comptabilité. - la vérification des paramètres de valorisation des stocks physiques et instruments financiers, En complément, nous avons réalisé les tests suivants : • nous avons procédé, sur base d'échantillon, à des demandes de confirmation externe par les tiers détenteurs des stocks physiques pour le compte de la société au 31 décembre 2023, • nous avons testé les contrôles d'inventaire des stocks en consignation chez les clients • nous avons réalisé des tests de détail sur les opérations d'achats et de ventes de métaux en comparant les écritures comptables avec les bons de commandes et de livraisons, les factures correspondantes et les paiements effectués et reçus, • nous avons testé par sondage la pertinence des paramètres de marché (notamment cours LME, primes) retenus au 31 décembre 2023 pour la valorisation des stocks physiques et des positions sur instruments à terme en les confrontant à des données externes.

Contrôles généraux informatiques

Risque identifié	***Notre réponse***
La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes du groupe d'Oddo BHF. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux principales chaines de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière a été considérée comme constituant un point clé de notre audit au regard de certaines déficiences de contrôle interne affectant notamment la gestion des accès aux systèmes d'informations identifiées lors de précédents exercices et faisant l'objet de plans de remédiation.	Nos travaux ont principalement porté sur les aspects suivants : - La gestion des accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données intervenant dans l'élaboration de l'information financière. Nous avons revu et testé : • les procédures pour la création, la modification, la désactivation et l'annulation de droits d'accès, ainsi que la revue de ces droits d'accès par les responsables métiers, • la procédure de surveillance de comptes à hauts privilèges,

	• le respect de la politique du groupe en matière de sécurité des mots de passe et la correcte séparation des tâches. - La gestion des changements et développements relatifs aux applications. - La gestion de l'exploitation informatique : • procédures de sauvegarde et de restauration des données, • procédures d'identification et de traitement des erreurs de production. Lorsque les résultats de ces tests de contrôles ne se sont pas révélés satisfaisants sur l'ensemble de l'exercice, nous avons identifié et testé certains contrôles compensatoires ou mené des travaux complémentaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225- 102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ODDO BHF SCA par votre assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers et par celle statuant sur les comptes du 31 décembre 2015 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 29ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 14ème année, compte tenu des successions de mandats intervenues entre entités juridiques du même réseau.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

En application de la loi, nous vous signalons qu'en raison de la date de tenue des instances de gouvernance, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les

informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les ODDO BHF SCA informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

• concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 mars 2024
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Deloitte & Associés
Ridha Ben Chamek	Jean-Vincent Coustel

IX — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la société.